

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 110

Séance tenue le 2 avril 2003, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 2 AVRIL 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
COALITION RURALE DU HAUT-SAINT-LAURENT	
PERRY MOSS, MARIANNE ROY	2
ENVIRONNEMENT JEUNESSE	
JULIE CROTEAU, MARTIN LACROIX	13
REPRISE DE LA SÉANCE	26
LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE POUR LE SAUMON ATLANTIQUE	
LA FÉDÉRATION DU SAUMON ATLANTIQUE	
LES GESTIONNAIRES DE RIVIÈRESW À SAUMON DU QUÉBEC	
YVON CÔTÉ, CHARLES CUSSON, LOUIS-BERNARD NADEAU	26
LE CONSEIL DES VIANDES DU CANADA, SECTION QUÉBEC	
DENIS TRAHAN	43

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Mesdames et messieurs, bonsoir, et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

Je me présente. Je m'appelle Louise Boucher et je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques. Je suis accompagnée de mes trois collègues, monsieur André
10 Beauchamp, monsieur Alfred Marquis et monsieur Mario Dumais.

Nous entendrons ce soir, ainsi que demain, au cours de trois séances, une à 9 h le matin, une à 13 h 30 et une à 19 h 30, et au cours de deux séances vendredi, nous entendrons
15 autour de 22, si j'ai bien fait le décompte, 22 mémoires. Et ce soir, nous en avons quatre d'inscrits à l'horaire. Les personnes que nous entendrons sont celles qui se sont préalablement inscrites auprès de madame Anne-Marie Gaulin, la coordonnatrice du secrétariat de la Commission.

Je vous informe qu'il est toujours possible de déposer un mémoire à la Commission. Il ne
20 sera cependant pas entendu par la Commission, tout simplement déposé. Et, vous avez pour ce faire jusqu'au 15 mai.

À la suite de chacune des présentations qui seront faites par nos participants, la Commission échangera avec les citoyens. Nous avons prévu une demi-heure tout au plus pour la
25 présentation et l'échange avec chacun des groupes qui sera présent ce soir.

Particulièrement cette semaine, nous aurons, demain ainsi que vendredi matin, des présentations un peu plus longues. Il y a deux groupes qui sont inscrits, soit l'AQINAC et l'UPA, qui auront un temps un peu plus long. La Commission avait prévu rencontrer certains groupes
30 nationaux, particulièrement ceux qui avaient participé de façon active à la première partie de la consultation publique, alors les rencontrer pendant un temps un peu plus long. Il y a également l'Ordre des agronomes du Québec qui aura un temps d'une heure plutôt qu'une demi-heure.

À la fin de chacune des séances, il est possible à tout citoyen qui constate un fait erroné
35 dans une présentation, donc, il lui est possible, s'il s'inscrit préalablement au registre du droit de rectification, de rectifier le fait. Je vous informe qu'il s'agit bien d'un droit de rectification et non pas d'un moment qui vous est réservé pour venir contre-argumenter sur l'opinion d'un participant.

S'il advenait que le fait qui est rectifié dans le mémoire d'un citoyen soit contesté par son
40 auteur, alors celui-ci a aussi la possibilité de rectifier à nouveau mais, cette fois-ci, par écrit au secrétariat de la Commission.

Je vous rappelle que tout ce qui est dit en audiences publiques est enregistré et ce soir, nous avons avec nous madame Lise Maisonneuve, qui est sténographe officielle. Les

45 transcriptions seront donc disponibles dans nos centres de consultation ainsi que dans le site
Internet de la Commission au plus tard la semaine prochaine.

Voilà pour ce que j'avais à vous dire et, sans plus tarder, j'inviterais le premier groupe
inscrit ce soir, soit la Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent et ses représentants, madame
50 Marianne Roy et monsieur Perry Moss.

Mme MARIANNE ROY :

Bonsoir, messieurs, madame!

55

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, madame! Bonsoir, monsieur.

60

M. PERRY MOSS :

Bonsoir!

65

Mme MARIANNE ROY :

Donc, ça nous fait plaisir d'avoir cette occasion de vous rencontrer pour vous présenter
notre mémoire. On a aussi participé aux autres audiences et il est possible aussi — je vous
expliquerai durant la présentation — que nous aurions aussi à déposer un deuxième mémoire
après certains événements.

70

Je vais vous présenter notre mémoire. Je ne vais pas tout lire, mais je vais quand même
lire un bon bout.

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

75

La mise sur pied de la Coalition a été une réponse directe cependant à l'annonce en juillet
2001 de l'arrivée d'un projet de complexe de porcherie industrielle dans notre communauté rurale.
Vous avez aussi déjà entendu, je pense, des représentants, la mairesse d'une de nos
municipalités vous parler déjà, je pense, un peu vous expliquer, vous parler un peu de notre
80 territoire, alors je vais sauter cette partie-là pour la plupart des parties.

85

Peut-être juste mentionner quand même, parce que je pense que ça a une certaine
importance par rapport à cette situation qu'on est en train de vivre dans notre MRC et ailleurs au
Québec, mais dans notre MRC, sur le plan démographique, il y a quelque chose d'assez
important ou encore plus important ou plus sérieux que dans d'autres MRC, qu'on constate: c'est
l'exode des jeunes et le vieillissement de la population. D'ailleurs, on constate que le nombre de
personnes de 0 à 14 ans est en baisse, alors qu'il demeure stable dans le reste de la Montérégie.

90 Donc, cela signifie que les jeunes et plus particulièrement ceux qui ont une formation post-
secondaire quittent la région pour chercher du travail ailleurs. Et, on ne pense pas que
l'implantation massive des porcheries industrielles dans notre région est vraiment la façon de
régler cette question-là. Au contraire. Un grand nombre d'organismes et d'institutions de notre
MRC travaillent très fort pour développer des moyens de garder notre jeunesse dans la région et,
je me répète, je ne pense pas que l'arrivée massive de ces porcheries industrielles va répondre à
95 ce besoin-là.

 C'est depuis le mois de juillet 2001 que nous avons réussi, les citoyens, les citoyennes et
la Coalition, peu à peu, et ce malgré beaucoup d'obstacles des municipalités, du ministère de
l'Environnement, du MAPAQ et des promoteurs, qu'on a réussi à découvrir plus d'éléments du
100 projet des intégrateurs porcins Isoporc/Côté-Paquette pour notre MRC.

 Comme vous le savez déjà, je pense, il s'agit d'un complexe porcin comportant trois sites
d'établissements, chacun responsable d'une phase de la production porcine, soit maternité, la
pouponnière et l'engraissement. Chacun des sites se situe dans une municipalité différente du
105 bassin versant de la rivière de Châteauguay. Selon le prospectus de l'intégrateur, le projet viserait
une production annuelle d'environ 80 000 porcs répartis dans environ 18 établissements.

 Je pense que je voudrais mentionner à ce moment-ci, et on va vous montrer une photo
agrandie de la situation qu'on a vécue l'été dernier lorsqu'il y a eu inondation, si vous vous
110 rappelez, le 12 juin dernier, 2002 donc, dans notre région. Et c'était juste quelques jours après
que les permis de construction des trois sites avaient été émis et trois jours avant l'annonce du
moratoire.

 Alors, voici comment notre région a l'air après des inondations, qui arrivent assez
souvent. D'ailleurs, il y a deux semaines, il y en avait une. Et, puis ça, c'était le 12 juin 2002, de
115 l'année dernière. Et on sait très bien que c'est sur des champs comme ceux qu'on voit ici à cette
photo que le lisier va être épandu. Si la production porcine avait déjà été entamée, on aurait pu
penser qu'il y aurait eu cette inondation à peu près au moment des premiers épandages. Alors,
quel aurait été le désastre environnement qu'on aurait connu, il y a un an, si ça avait été le cas.

 Ce qu'il y a aussi, c'est que tous les acteurs du projet présentement, maintenant que les
bâtiments des trois premiers sites sont construits, qu'il s'agit d'un, d'un seul projet complexe.
Mais, comme vous le savez, par fractionnement du projet entre les mains d'agriculteurs qui sont à
toutes fins pratiques des employés de l'intégrateur, nous sommes devant trois sites en
125 développement qui, du moins dans la première étape de leur développement, se trouvent en
deçà de la limite fatidique de 600 unités animales, au-delà de laquelle un projet doit subir le test
d'une étude d'impact environnementale, du moins selon la lecture faite par le ministère de
l'Environnement et de l'industrie porcine des lois environnementales.

 On dit *du moins dans la première étape de leur développement*, car nous avons appris
130 que le nombre total d'unités animales pour le site d'engraissement des animaux s'élèverait lors de
la deuxième étape déjà à 900 unités animales. Ce qu'ils savaient déjà avant même la première

étape, mais à cause de la façon que la loi semble interprétée, c'est donc moins de 600 unités, donc pas d'étude d'impact environnementale.

135

D'ailleurs, lors d'une des audiences ici, il y aurait eu — je ne pense pas que c'était publiquement — un sous-ministre aurait récemment annoncé qu'à la levée du moratoire, l'ouest de la Montérégie dont notre MRC fait partie, qu'on doit s'attendre à recevoir 19 projets nouveaux et agrandissements compris. Alors, ils savent déjà qu'à la levée du moratoire, les projets, ça va venir en grand nombre dans notre région.

140

Alors, en ce qui nous concerne, nous ne comprenons vraiment pas comment le gouvernement du Québec accepte que les terres agricoles de notre MRC, parmi les plus riches du Québec, soient ainsi gâchées et polluées par les intégrateurs porcins.

145

En ce qui nous concerne, les porcheries industrielles ne doivent pas être considérées comme une activité agricole. Pour le moins, elles ne sont pas une activité agricole durable: elles nécessitent une monoculture qui tue la matière organique des sols, sa préférence pour la gestion du fumier solide présente de graves risques à l'environnement et à la santé humaine, à la diversité de la flore et de la faune.

150

Dans chacun des trois rapports d'analyse des demandes de certificat d'autorisation qui nous concernent, le représentant du ministère de l'Environnement note aux sections: *Impacts négatifs sur l'environnement* que les trois sites comportent des risques de pollution. Alors, c'est assez incompréhensible pour nous comment on peut accepter d'avance, quand on sait qu'il y a une industrie qui est polluante et qui va rentrer dans un territoire, un nouveau territoire finalement où les risques sont assez grands, même selon le gouvernement, qu'il y aura de la pollution.

155

LA PRÉSIDENTE :

160

Excusez. Vous avez mentionné *fumier solide* et j'imagine, à la lecture du texte, on lit: *fumier liquide*.

Mme MARIANNE ROY :

165

Excusez-moi.

LA PRÉSIDENTE :

170

Juste pour le corriger.

Mme MARIANNE ROY :

175

Merci. Le ministère reconnaît aussi dans les trois cas qu'aucune étude ou recherche environnementale n'a été effectuée avant d'émettre des certificats autorisant l'émission de contaminants dans notre environnement. Il ajoute de plus dans la section *Consultations* du rapport concernant la maternité qu'aucune consultation n'ait été menée, malgré le fait que *plusieurs demandes ont été adressées par différents intervenants pour acheminer ce dossier aux études d'impact* — et les mots, ici, sont vraiment les mots du ministère — *puisque ce projet est le fer de lance d'un ensemble d'exploitations qui prendront naissance dans la région.*

180

Donc, je souligne à nouveau que toute cette limite de 600 unités animales est, en fait, une farce. Ils savent d'avance qu'ils vont la contourner et c'est absolument... s'il y a une chose que vous allez réussir à faire, ça serait de changer cette situation-là qui est vraiment, bien, c'est une farce et qui fait en sorte qu'il n'y a aucune crédibilité, finalement. Comment voulez-vous que le gouvernement ait de la crédibilité dans ses dossiers quand on voit ce genre de chose?

185

Donc, les gens qui ont demandé des études dans notre région, ce n'est pas seulement les citoyens, si ce n'était pas déjà assez, ni la Coalition, mais quand même le CLSC, la MRC, le conseil des maires et le CLD.

190

Bon, il y a eu toute la question des zones inondables et vous avez vu la photo. La gestion du fumier liquide implique que les déjections ne seront pas compostées, maintenant actifs des microorganismes contenant des agents chimiques tels que des antibiotiques, enzymes et autres.

195

La pratique de la monoculture, maïs-soya, implique l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés, de pesticides et d'herbicides en plus grande quantité et laisse les sols à nu une grande partie de l'année, favorisant ainsi l'érosion des sols.

200

La plupart des sites d'épandage ont bénéficié des travaux de drainage souterrain permettant d'acheminer directement et plus rapidement les agents biologiques et chimiques vers les cours d'eau et la nappe d'eau souterraine.

205

La rivière à la Truite et son affluent, le ruisseau Beaver, alimentent l'usine de traitement d'eau de la Municipalité de Huntingdon. Cette municipalité et son directeur d'usine affirment qu'ils ne seront pas en mesure de traiter l'eau efficacement face à l'augmentation prévue de la charge polluante. Je pense que le maire d'Elgin a aussi mentionné cela dans sa présentation.

210 D'ailleurs, un géologue nous a affirmé que les deux sites d'épandage connus constituent un risque pour l'eau souterraine, compte tenu du type des sols et des caractéristiques géologiques. Les puits des résidences isolées ne sont pas caractérisés et le CLSC concède que tous les propriétaires n'auront pas nécessairement les ressources personnelles ou techniques nécessaires à l'évaluation et, si nécessaire, à la réfection de ces structures.

215 Toutes ces questions environnementales nous ont amenés à nous questionner beaucoup sur les risques à la santé de la population de notre MRC face à l'implantation de ces porcheries et nous avons fait énormément de démarches sur cette question-là. Nous avons été appuyés dans nos démarches par le CLSC.

220 D'ailleurs, je pense que la Direction de la santé publique de la Montérégie a fait une intervention aussi devant vous et vous a indiqué qu'ils avaient entrepris une évaluation des risques à la santé présentés par le projet, et d'ailleurs l'avis, enfin, supposément, doit être rendu public le 9 avril. Nous sommes très déçus que nous ne l'ayons pas eu en main avant de pouvoir venir vous faire une présentation, mais c'est dans ce sens-là que j'ai indiqué au début que nous aurions
225 probablement une autre intervention où un de nos membres, qui s'est penché beaucoup sur cette question-là, va probablement vous présenter un mémoire écrit, suite au dépôt de cet avis public que nous considérons comme extrêmement important.

230 Un des problèmes que nous soulignons dans notre mémoire, c'est le problème de la réglementation. Au-delà de la question des unités animales, ce qu'on constate sur le terrain, finalement, c'est que personne est responsable de l'application de la réglementation concernant le contrôle de la pollution d'origine agricole. Par contre, c'est présenté, cette réglementation, par le ministère de l'Environnement, comme la solution aux problèmes causés par les porcheries industrielles et, selon nous, cette réglementation n'est pas applicable dans les faits.

235 (L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

240 Avant d'arriver à nos recommandations, je voudrais vous faire état un peu de ce qu'on appelle le déficit démocratique par rapport à notre situation, mais je pense qu'on n'est pas les seuls à avoir connu ça au Québec.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE).

245 Nous, les citoyens de notre MRC, nous avons dépensé plus de 100 000 \$ en frais juridiques à date pour tenter d'arrêter l'implantation de ce complexe dans notre MRC, et le seul moyen qu'on a pu avoir accès aux documents, ça a été en faisant ces procédures juridiques à très grand coût.

250 Il y a déficit démocratique lorsque l'accès à ces mêmes documents est refusé au ministre de la Santé par le ministre de l'Environnement et que ce sont les simples citoyens, nous autres, qui doivent les leur fournir suite à nos démarches juridiques. Pour faire leur avis de santé publique, c'est nous qui avons donné les documents au ministère de la Santé, parce que le

ministère de l'Environnement les leur a refusés jusqu'au moment où, enfin, le tout a été rendu public. Mais ce n'est pas acceptable. Il y a un problème quelque part.

255

Il y a déficit démocratique lorsque le soi-disant droit de produire des intégrateurs vaut plus cher que celui des autres fermiers d'un territoire.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

260

Si ça avait été le cas, les projets, lorsque le moratoire a été annoncé par le ministre l'été dernier, même si les permis avaient été émis, il n'y avait eu aucune construction d'entamée. Alors, les citoyens ont eu un sentiment de grande injustice par rapport à cette situation-là.

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

265

Lors de la présentation de la municipalité devant vous, ça a été mentionné qu'on a plusieurs producteurs biologiques dans notre région qui se sentent très menacés par cette invasion des porcheries industrielles. Donc, c'est pour ça qu'on voulait soumettre un certain nombre de choses qui pourraient, premièrement, aider à promouvoir la transition ou aider les agriculteurs qui sont aux prises avec le problème de concentration et de grandir ou mourir, finalement, de peut-être choisir une autre voie, mais tout en ayant un certain soutien financier qui leur permettrait finalement d'être dans une situation où ils pourraient être un peu sur un même niveau finalement que les producteurs industriels.

270

275

(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

Juste pour finir cette dernière suggestion, on fait face présentement à cette situation où en ce qui concerne pour la maternité, le site de maternité dans notre région où le producteur local essaie d'acheter toutes les terres disponibles, tout alentour. Il a déjà augmenté ses propres terres. Il a déjà acheté deux ou trois fermes et on sait qu'il aimerait pouvoir en acheter plus, probablement pour le deuxième et peut-être troisième site qu'il aurait, parce qu'il a déjà suffisamment de terres pour l'épandage. Et ce qui fait en sorte que les prix des terres ont augmenté de façon incroyable depuis un an et qui fait en sorte que personne d'autre peut compétitionner. Il n'y a aucun autre fermier qui peut tenter d'acheter ces terres qui sont disponibles, parce que le prix devient... seul, semble-t-il, en tout cas, seul un producteur de porcherie industrielle soutenu par les finances publiques, d'ailleurs, et par l'intégrateur, on suppose quelque part derrière, peut avancer de telle façon.

280

285

Alors c'est vraiment une façon, comme on disait au début, d'encourager, de perpétuer, d'accélérer le dépeuplement de la campagne, de faire en sorte que les autres fermiers n'aient aucune chance devant cette invasion.

290

Je voudrais aussi souligner que la Coalition rurale du Haut-Saint-Laurent est aussi membre de l'Union paysanne et, à cet effet, nous tenons à déclarer notre appui aux recommandations de cet organisme devant vous.

295

300 Peut-être juste pour terminer, il me semble que la population, si la situation ne change pas, la population a un choix à prendre entre deux options.

Soit se laisser faire, vendre leurs terres aux intégrateurs, partir en ville, puis vider les campagnes. Ça, c'est un choix qu'on aura, qu'on voit qui se fait déjà et qui, il nous semble, va s'accélérer avec l'invasion de ces porcheries industrielles dans notre MRC, mais ailleurs aussi.

305 Ou bien qu'on continue à se battre sur le front juridique, sur le front politique, mais aussi sur le front international. Je pense qu'on commence à réaliser que peut-être le prochain pas, maintenant, c'est d'entamer une campagne internationale auprès des Américains, des Japonais, les gens qui reçoivent les produits de porcheries industrielles finalement, pour leur dire ce qui se passe et puis les informer que s'ils veulent... qu'ils nous appuient dans notre lutte.

310 Parce qu'on ne voit pas comment, si le gouvernement n'est pas prêt à changer sa façon de faire, on ne voit pas d'autre solution. Que c'est la seule chose que, semble-t-il, on est rendu au point qu'on se demande qu'est-ce qu'on peut faire pour se faire entendre, finalement. Pour avoir justice. Merci.

315 **LA PRÉSIDENTE :**

320 Madame Roy, je vous remercie. Peut-être vous dire que, au tout début de votre discours, vous avez mentionné que dans votre région, l'exode rural, c'était un phénomène observé. Je peux témoigner que c'est un phénomène qui est observé également dans plusieurs autres régions. Ça nous a été mentionné en Gaspésie, dans le Bas Saint-Laurent, dans Charlevoix, au Lac Saint-Jean. Alors, peut-être simplement le mentionner.

325 Vous indiquez en page 3 de votre mémoire que vous avez eu de la difficulté avec les municipalités, les ministères. Est-ce que vous pourriez être un petit peu plus explicite là-dessus? Ce sont des problèmes quant à obtenir de l'information sur des projets ou tout autre type de problème?

330 **Mme MARIANNE ROY :**

Certainement, tout à fait au début, on a dû travailler fort pour comprendre vraiment ce qui se passait dans notre région par rapport à la situation. Il y a eu un début de discussion au sein d'un conseil municipal, qu'on a su un peu par hasard, puis c'est simplement en se mobilisant, finalement, et en exerçant beaucoup de pression auprès des conseils municipaux qu'on a réussi à avoir de l'information.

340 Bon, c'était en 2001, donc, l'année des élections. Alors, suite aux élections, on a pu avoir un peu plus d'informations parce que la population s'est mobilisée, a réussi à changer certains conseillers. Donc, ça, c'était un niveau.

Au niveau du ministère de l'Environnement, au début, on a eu pas mal d'informations d'ordre de quelles sont les étapes qu'un projet doit prendre. Pour ça, on a eu beaucoup de

réponses au début. D'ailleurs, ça nous a aidés beaucoup. Mais, à un moment donné, la porte s'est fermée quand c'est peut-être devenu plus concret.

345

On a eu plusieurs rencontres avec des représentants du ministère de l'Environnement, du MAPAQ, ministère de la Santé. Dès le début, on les a intégrés à toutes les assemblées publiques qu'on a tenues dans les différentes municipalités, mais c'était vraiment -- bon, il y a eu toute l'affaire entre le ministère de la Santé et le ministère de l'Environnement, où on aurait aimé que le ministère de la Santé puisse aller un peu plus rapidement dans leurs démarches qu'ils entreprenaient au niveau de l'avis et que ça leur a pris du temps au début.

350

Bon, finalement, ils ont réussi à se rencontrer, à former un comité, mais c'était vraiment sous la pression de la population là. Ça ne s'est pas fait facilement, tout ça. Il n'y en aurait pas eu, s'il n'y avait pas eu de mobilisation finalement, et de pression.

355

LA PRÉSIDENTE :

Bref, ce n'est pas simple.

360

Mme MARIANNE ROY :

Non, ce n'est pas simple. Et ça coûte cher.

365

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

370

Merci, madame la présidente. À la page 7 de votre mémoire, vous traitez de la réglementation et vous dites: «*Selon nous, cette réglementation...*», donc la nouvelle réglementation, «*... n'est pas applicable dans les faits.*» Le nouveau règlement vient tout juste d'entrer en vigueur. Vous semblez faire un jugement rapide sur la possibilité de l'appliquer ou non.

375

Et vous mentionnez, au paragraphe suivant, qu'il vous semble qu'il n'y a pas de sanctions légales dissuasives dans ce règlement-là. Mais je ne sais pas si vous avez pris connaissance des amendes qui sont prévues, elles sont très élevées, les amendes qui sont prévues dans le règlement.

380

Alors, pourriez-vous nous dire pourquoi vous concluez si rapidement que vous le faites que ce n'est pas applicable? Et, comment un règlement régissant l'environnement devrait être fait pour être applicable, selon vous?

Mme MARIANNE ROY :

385

Pour répondre au premier volet de votre question, en discussion avec des citoyens, d'autres agriculteurs, pour comment qu'eux autres ils verraient, comment on pourrait vraiment faire en sorte qu'on puisse vraiment voir si le lisier qui est épandu correspond bien à ce que le champ X, Y peut recevoir dans le temps donné, etc., etc., en regardant comment que ça, ça pourrait vraiment se faire, c'est un peu expliqué à l'autre page, ça prendrait vraiment un inspecteur sur chaque ferme qui compterait le nombre de citernes qui sort de la ferme pour aller épandre, combien de citernes, combien de gallons seront épandus sur chaque champ.

390

395

Évidemment, étant donné que tout ça se fait à peu près à l'intérieur de trois, quatre semaines, à travers le Québec, ça prendrait probablement des centaines d'inspecteurs. Alors, on sait qu'il n'y en a pas des centaines d'inspecteurs qui font ce travail-là.

400

Donc, c'est pour ça qu'on dit qu'on peut dire d'avance que ça ne peut pas être appliqué parce que les moyens ne sont pas là pour faire en sorte qu'on puisse vraiment voir est-ce que, ce qui est prévu, est fait. Alors, c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

405

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

410

Le promoteur en question, comment vous avez eu le plan d'ensemble des 18 établissements?

Mme MARIANNE ROY :

415 Ce qu'on a appris au tout début, en juillet 2001, on a premièrement appris qu'il y avait un
projet qui aurait été discuté au conseil municipal à Elgin. On avait entendu que peut-être ce projet-
là avait été présenté dans d'autres municipalités auparavant. Alors, nous avons appelé la
municipalité en question et avons appris qu'un prospectus avait été soumis et discuté dans une
autre municipalité, et c'est ce prospectus-là que nous avons eu en main, qui parle donc de la
420 compagnie, de leurs objectifs. Il y avait aussi une carte de la première municipalité qui, en fait,
pour l'instant, il n'y en a pas de projet, mais il y avait une carte. Alors, ça correspondait bien à
cette municipalité-là, ce n'était pas juste un prospectus qui a été général, et qui indiquait bien qu'il
y avait ce nombre de... c'est ça, qu'il s'agissait de trois maternités avec tout ce qui s'ensuit.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

425 Parce que la proposition que vous faites est très intéressante quand vous suggérez que
pour éviter qu'on contourne le règlement relatif à l'examen et à l'évaluation des impacts, puisqu'à
partir de 600 unités, ces projets-là seraient soumis à la procédure, vous suggérez que quand il y
a un projet qui relève d'un complexe industriel donné, tous les projets connexes soient aussi
430 considérés en même temps et évalués en même temps.

Mme MARIANNE ROY :

435 C'est ça. C'est ça. Parce qu'au début, tout le long, on nous a dit: «Non, il s'agit...»,
parce que la lecture faite de la loi est ainsi que, bon, chaque compagnie, comme vous savez, et
chaque producteur local a sa compagnie avec ou en contrat avec l'intégrateur, et donc, selon la
loi, c'est supposément trois sites, trois projets séparés.

440 Mais maintenant que la construction est faite, verbalement, tout le monde reconnaît, les
producteurs, l'intégrateur reconnaissent bien dans les journaux qu'il s'agit d'un projet: la maternité,
la pouponnière et l'engraissement. Alors, tout d'un coup, c'est un projet, mais avant il s'agissait
de trois projets. Alors, il faut faire quelque chose.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

445 Il faudrait, à votre avis, des modifications juridiques pour empêcher le contournement,
parce que, au fond, on joue sur des astuces...

Mme MARIANNE ROY :

450 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... juridiques pour éviter l'intention même de la loi...

455

Mme MARIANNE ROY :

Exactement.

460

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

... qui consiste à examiner l'impact de grands projets sur l'environnement.

Mme MARIANNE ROY :

465

C'est ça. C'est ça. Et, d'autre part, on nous dit qu'il y a aucun problème, qu'on respecte. Alors, s'il y a aucun problème, pourquoi qu'on a peur d'avoir une étude d'impact?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

470

Étudions-le et on le verra. Très bien. Merci, madame.

LA PRÉSIDENTE :

475

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

480

Un simple point de concordance. C'est que, à la page 4 de votre mémoire, j'ai écouté votre présentation, mais je ne la lisais pas en même temps. Mais, dans le quatrième paragraphe, c'est marqué: «... de doubler le nombre d'unités animales de 300 truies à 600...». Je suppose que c'est de doubler le nombre d'unités animales de 300 à 600, n'est-ce pas?

Mme MARIANNE ROY :

485

Oui. Oui.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

490

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

495 Alors, madame Roy et monsieur Moss, nous vous remercions beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

Mme MARIANNE ROY :

500 Merci de nous avoir entendus.

M. PERRY MOSS :

Merci.

505 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, nous invitons ENvironnement JEUnesse et les représentants, Julie Croteau et Martin Lacroix.

510 **M. MARTIN LACROIX :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

515 Bonsoir!

M. MARTIN LACROIX :

520 Je me présente. Martin Lacroix, je suis membre du conseil d'administration d'ENvironnement JEUnesse.

Mme JULIE CROTEAU :

525 Et, moi, c'est Julie Croteau. Je suis bénévole impliquée au sein d'ENJEU depuis les huit dernières années.

M. MARTIN LACROIX :

530 Et j'aimerais ça vous présenter DD. DD, c'est notre conseiller en développement durable, DD, bien sûr, et il va nous accompagner tout au long de ma présentation. Vous allez voir, à la fin de la présentation, on va vous le laisser en guise d'aide-mémoire. Et, la plupart de nos recommandations vont se trouver à l'intérieur de DD.

535 **Mme JULIE CROTEAU :**

On commencerait tout d'abord par vous présenter l'organisme ENvironnement JEUnesse. Alors, ENJEU, c'est un organisme qui fait de l'éducation relative à l'environnement depuis 23 ans. Alors, sa mission, c'est de stimuler le développement d'une conscience écologique chez les jeunes et de les soutenir dans leurs actions environnementales.

Donc, ENJEU, on va dans les écoles, on donne de la formation mais, aussi, on veut que les jeunes deviennent des acteurs qui réalisent des projets. Qu'on parle de compostage, de recyclage, de nucléaire, d'alimentation, les jeunes reçoivent de la formation mais, après, prennent action. Et, à ENJEU, on a toute une panoplie de différents projets. On est impliqué aussi beaucoup au niveau de l'eau. On a participé aux audiences, il y a de cela plusieurs années, sur l'eau. Alors, voici ENvironnement JEUnesse. Vous avez une description plus complète dans notre mémoire, de notre organisme, mais aussi dans les dossiers sur lesquels on est le plus impliqué.

Alors, on commence avec la production porcine. Selon nous, c'est vraiment le fer de lance d'un modèle agricole qui tend à s'intensifier, à se spécialiser et à se concentrer toujours plus. Alors, il est impératif de considérer les présentes préoccupations et recommandations des jeunes Québécois comme visant l'ensemble du modèle agricole québécois. Alors, pas seulement la production porcine, mais tout le modèle agricole actuel.

Les problématiques auxquelles nous faisons face aujourd'hui sont vraiment le fruit d'une mondialisation effrénée d'une agriculture qui, dans son envolée, a un peu perdu son identité. Les jeunes d'ENvironnement JEUnesse tiennent à présenter leurs préoccupations et leurs recommandations afin, on l'espère, de jeter des bases solides pour une agriculture durable.

Alors, voici nos recommandations.

M. MARTIN LACROIX :

Dans notre mémoire, on a subdivisé différentes sections. On va commencer par la gestion des déjections animales qui, évidemment, est la principale problématique inhérente à la production porcine. Les jeunes sont inquiets de la croissance phénoménale du secteur porcin au courant des dernières années et sont aussi inquiets du peu d'information dont disposent les principaux acteurs, par exemple le ministère de l'Environnement et le MAPAQ, concernant la part de responsabilité du secteur porcin dans la pollution.

On a vu ça dans la première tournée. Il y a beaucoup, beaucoup de points d'interrogation. Donc, notre première proposition vraiment tourne autour de ça. C'est qu'il y ait une évaluation globale de l'impact environnemental de cette industrie, incluant les nouveaux éléments qui sont apportés dans le REA. Je vais parler du REA un peu plus tard, dans la réglementation, parce qu'il apporte une nouvelle donne de traitement de lisiers qui change assez grandement le paysage québécois.

580 Donc, cette recommandation est d'avoir une évaluation globale de l'impact
environnemental de cette industrie pour pallier aux graves lacunes avant la levée du moratoire sur
l'attribution de tout nouveau certificat d'autorisation. Première proposition.

585 Et, également, que soit appliqué le principe de précaution pour toute décision relative au
secteur d'activité agricole, tant et aussi longtemps que les informations dont nous disposons ne
permettent pas de gérer le risque adéquatement. Et, quand je dis *gérer le risque*, Walkerton,
c'est un exemple de risque qui a peut-être été mal géré et ça peut arriver n'importe quand au
Québec. Surtout après la photo qu'on vient de voir là, on n'est pas à l'abri.

590 Donc, considérant que 98 % du cheptel porcin québécois est élevé sur lisier et que c'est
essentiellement cette forme de production qui est problématique — là, j'épargne toutes les
statistiques que j'ai au sein du mémoire pour arriver à la proposition qui est que — les jeunes
proposent que la production porcine sur lisier et sur litière fasse l'objet d'une étude comparative
exhaustive sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux tout en incluant les
595 impacts de chacune des productions sur la santé et sur le bien-être animal. Cette étude-là pourrait
s'annexer facilement à la première grosse étude globale de cette industrie-là.

600 Et, nous proposons également donc que suite à cette analyse-là, que toute future
accréditation de projet de production porcine approuvée par le gouvernement du Québec suivant la
levée du moratoire, soit orientée vers une production sur litière et que les anciennes installations
fassent l'objet d'un appui du gouvernement afin de favoriser leur réorientation vers la production
sur litière.

605 Donc, vous voyez que dans cette proposition-là, on est pas mal confiant que suite à la
première évaluation, la litière, ça risque de l'emporter haut la main.

Mme JULIE CROTEAU :

610 Alors, une autre de nos préoccupations, c'est vraiment au niveau de la santé. Alors: *Un
esprit sain dans un corps sain*, aujourd'hui, les jeunes, on pousse un peu plus loin la réflexion:
Un esprit sain dans un corps sain dans un environnement sain. Alors, la production porcine
contribue à la dégradation de l'environnement et a de nombreux effets directs et indirects sur la
santé humaine.

615 Alors, une de nos principales préoccupations se situe au niveau des antibiotiques. Alors,
considérant qu'on utilise massivement les antibiotiques à titre préventif et, aussi, qu'on les utilise
comme facteur de croissance, et qu'il y a des grandes possibilités que ces antibiotiques se
retrouvent dans la viande et dans l'eau, donc possiblement dans l'eau potable; considérant que
l'Organisation mondiale de la santé a recommandé en 97 l'arrêt de l'utilisation d'antibiotiques utiles
620 pour l'homme comme facteur de croissance dans l'agroalimentaire, nous recommandons:

 Que l'usage d'antibiotiques dans l'industrie agroalimentaire soit restreint à l'utilisation
thérapeutique seulement et que tout autre usage, ainsi que l'utilisation d'antibiotiques utiles pour
l'homme, soit formellement interdit. Alors, ça, c'est le volet antibiotiques.

625

Ensuite, vers carrément le lisier. Le lisier a des impacts sur la santé humaine. L'épandage de lisier contamine l'eau par les nitrates. Alors, il y a plusieurs puits en région agricole qui sont contaminés par les nitrates. Il favorise la formation des trihalométhanes et, aussi, il contamine l'eau potable par certains microorganismes pathogènes. De plus, ils sont impliqués

630

dans l'eutrophisation des cours d'eau qui amène la formation de certaines algues qui, elles, à leur tour, vont relâcher certaines toxines qui contribuent à diminuer la qualité de l'eau potable et qui sont dangereuses pour la santé humaine.

635

Nous recommandons que le gouvernement du Québec se dote de moyens adéquats afin d'évaluer la toxicité reliée aux déjections animales.

640

Une autre de nos préoccupations se situe au niveau de la condition animale. La condition animale, bien qu'elle a fait d'importants gains ces derniers temps, entre autres dans certains pays, par exemple la Belgique, il existe un secrétariat d'État à la condition animale, ce n'est pas le cas au Québec et les conditions d'élevage au Québec ne sont pas encadrées par des normes liées à la condition animale, et la concentration des animaux dans des espaces clos augmente le stress chez les porcs, ce qui amène une diminution de leur système immunitaire, favorisant l'apparition de toutes sortes de maladies et leur santé est inévitablement affectée.

645

Alors, par rapport à la condition animale, ce que nous, on propose, c'est que le gouvernement mandate une commission pour se pencher sur la question de la condition animale, afin de jeter les bases d'une politique qui assurera des conditions d'élevage saines pour les animaux et les humains.

650

Aussi, une autre recommandation qu'on a par rapport aux conditions animales se situe sur le transport des animaux vers les abattoirs. Alors, le transport de la porcherie à l'abattoir est considérablement stressant pour l'animal, ce qui peut également favoriser des maladies en raison de la diminution du système immunitaire provoqué par le stress. Et, aussi, il y a un projet pilote qui a été réalisé et qui démontre, de façon très concluante, qu'en ayant les abattoirs tout près des

655

fermes, donc dans la même région, ça contribue à améliorer la condition des animaux.

660

Alors, ce que nous recommandons par rapport à cela, c'est que l'abattage des animaux se fasse à la ferme ou dans des abattoirs régionaux, puis que ça, ça soit évalué par le gouvernement comme une option afin de réduire au maximum le stress subi par l'animal et de, aussi, redynamiser l'économie des régions.

M. MARTIN LACROIX :

665

Ça va bien. On commence à épargner. On épargne, on épargne. Donc, au départ, on a abordé la question des déjections animales, sans vraiment parler du nouveau Règlement sur les exploitations agricoles qui a été adopté en juin dernier.

Mais, comme je l'ai mentionné, ce nouveau règlement change énormément la donne dans le secteur de la production porcine. Il se trouve à favoriser le traitement des déjections,

670 comme solution pour permettre de continuer sur la lancée phénoménale. Donc, une solution pour
permettre le développement. Mais, est-ce durable? Voilà la question.

675 Selon nous, considérant qu'il y avait 281 municipalités en surplus de phosphore à
l'annonce du moratoire; que le traitement du lisier risque, à court terme, de déplacer le problème
présentement, et qu'il risque à plus long terme d'engendrer des coûts additionnels reliés au
transport, à l'enfouissement probable — parce qu'en ce moment, les matières résiduelles
fertilisantes sont très peu utilisées — et, en plus, des coûts reliés à la dégradation des routes due
680 au transport, et inévitablement, probablement une augmentation des gaz à effet de serre — donc,
on pense globalement — et tous ces coûts-là seront certes acquittés en partie par les
contribuables québécois, donc, notre recommandation par rapport à cela:

685 C'est que le REA soit amendé afin de restreindre l'option du traitement du lisier comme
outil de contournement de la réalité de la surfertilisation et que soit plutôt proposé un modèle de
gestion basé sur le nombre d'unités animales à l'hectare, tel que proposé par l'Union paysanne,
et par l'UQCN aussi, je crois, et d'autres groupes, liant ainsi la production agricole à la terre.

690 De plus, considérant que la valorisation des déjections est optionnelle dans le modèle du
traitement proposé dans le REA, c'est à l'article 19, on mentionne: valoriser ou traiter, nous, ce
qu'on propose:

695 C'est qu'il y ait des mesures prévues dans le REA pour rétablir l'équilibre dans la capacité
de support des sols en phosphore afin de valoriser l'utilisation maximale et non optionnelle des
fumiers et des lisiers issus des exploitations porcines actuellement présentes sur le territoire, afin
de diminuer l'utilisation d'engrais minéraux qui, en ce moment, sont complémentaires.

700 Donc, ça serait de faire une évaluation globale et d'essayer d'utiliser tout ce qu'on a
présentement sur le territoire québécois afin de réduire l'apport en engrais minéraux, qui fait qu'on
excède de 67 % les besoins des cultures.

705 Aussi, étant donné que le nouveau REA permet l'épandage à 3 mètres d'un cours d'eau
ou à 1 mètre d'un fossé agricole, alors que dans l'ancien Règlement sur la réduction d'origine
agricole on prévoyait 5 mètres et que, dans le fond, c'est la Politique de protection des rives, des
berges, du littoral et des plaines inondables qui se voit inappliqué depuis déjà trop longtemps, ce
qu'on propose, ce que les jeunes proposent:

710 C'est que la Politique de protection des rives, berges, littoral et plaines inondables fasse
l'objet d'une réévaluation quant aux définitions s'appliquant aux bandes de protection riveraines en
milieu agricole, ainsi qu'aux recours législatifs pouvant la mettre en oeuvre sérieusement, afin de
tenir en compte des réalités écosystémiques et d'assurer le maintien de la biodiversité, tout en
mettant un frein à la fragmentation du territoire.

715 Également, finalement, en ce qui concerne la réglementation, nous recommandons que la gestion par bassin versant, qui est le fer de lance de la nouvelle Politique nationale de l'eau, soit intégrée au REA.

720 À la lecture du règlement, on ne parle pas du tout de gestion par bassin versant. On peut peut-être y penser implicitement quand on parle de municipalités, puis on se dit, la surfertilisation, c'est par municipalité. Peut-être que les municipalités font partie d'un bassin versant. Mais, nous, ce qu'on propose, c'est vraiment qu'il y ait la notion de bassin versant qui soit intégrée là-dedans, puisque, inévitablement, avec la formation de tous les conseils de gestion de bassin versant, l'agriculture ou la production porcine va être inévitablement liée, va devoir participer à cette étape-là.

725 Du point de vue économique, inutile de vous dire que la production porcine semble en pleine santé si on regarde les dollars. Or, cette situation est bien loin de la réalité si on regarde l'environnement. Pour pallier au désordre qui sévit dans les campagnes, on a vraiment une grosse recommandation qui, dans le fond, est:

730 Que le Québec se dote d'une politique d'aide financière à l'agriculture basée sur l'écoconditionnalité à l'image de celle adoptée par l'Union européenne et adaptée aux réalités québécoises, afin de favoriser la multifonctionnalité dans des entreprises à dimension humaine soucieuses d'assurer une diminution des intrants chimiques, d'utiliser à l'interne la totalité des fumiers et de favoriser la rotation des cultures tout en favorisant la ruralité.

735 On a parlé d'exode des jeunes. On a des gens dans notre entourage, des jeunes qui essaient de se partir en agriculture et c'est vraiment pas évident.

740 Également, considérant que la production biologique connaît présentement une croissance de plus de 20 % par année et pourrait atteindre d'ici 2005 3,1 G\$ et que les Québécois, qui sont en faveur à 81 % pour que le gouvernement appuie financièrement le secteur de production biologique — c'est un sondage Équiterre-CROP qui a été fait en 2001 — et, évidemment, dû aux bienfaits de ce mode de production, nous, les jeunes, on propose:

745 Que le gouvernement du Québec se dote d'un programme de financement musclé, favorisant le passage des producteurs au mode de production biologique.

750 On a un aspect du développement durable. Dans le fond, la proposition qu'on a là-dessus, ça regroupe tout. Dans le fond, ce que les jeunes demandent, c'est que les objectifs du développement durable soient intégrés rigoureusement à toute décision politique, économique ou environnementale, afin d'assurer véritablement le plein épanouissement des générations à venir.

Mme JULIE CROTEAU :

755 Alors, ENJEU, on est un organisme qui fait de l'éducation relative à l'environnement. Alors, on a une section *Éducation relative à l'environnement*, évidemment.

760 Alors, l'éducation relative à l'environnement est au coeur des changements dans notre société et, souvent, cette éducation-là va permettre à la population de poser des gestes plus conscients et d'avoir une plus grande conscience de leurs impacts au quotidien sur l'environnement.

765 Alors, considérant que les réalités agricoles sont très, très peu connues de la population, je vous donne des exemples. On fait des animations auprès des jeunes. Lorsqu'on rencontre des jeunes qui n'ont jamais vu une vache ou qui n'ont jamais vu une chèvre ou qui n'ont jamais même mis les pieds sur une ferme, qui n'ont aucune idée à quoi ça ressemble, c'est un peu inquiétant. Ou, encore, lorsque des enfants nous disent ou que des enfants pensent que les carottes et les concombres poussent à l'épicerie, il y a un problème.

770 Les gens sont un peu déconnectés par rapport à ce qui se passe en agriculture. C'est quoi les réalités des agriculteurs. Et, cette ignorance-là, un peu, amène les consommateurs souvent à poser des choix qui ont des impacts néfastes sur l'environnement et sur la société.

775 Alors, lorsqu'on parle de consommer des aliments nus, naturels, non loin et aussi équitables, lorsque les gens ne sont pas conscients qu'en achetant des aliments, ils ont des impacts sur une panoplie... sur la gestion des déchets, sur les changements climatiques, alors ce manque d'information-là amène les consommateurs à poser des choix qui ont parfois des effets néfastes.

780 Alors, par rapport à ça, ce qu'on recommande, premièrement:

785 Un programme de sensibilisation à l'agriculture doit être mis sur pied et on recommande que ce soit fait par le ministère de l'Agriculture et aussi par des OSBL qui ont une expertise sur le sujet, afin d'informer la population sur les enjeux agricoles. Alors, ça, c'est une première proposition.

790 Ensuite, les programmes d'agriculture soutenus par la communauté (ASC) sont vraiment une initiative géniale qui permet un peu de faire le pont entre les agriculteurs et la population. Alors, lorsque les jeunes, les moins jeunes vont sur une ferme, aident le fermier, travaillent à la ferme, sont beaucoup plus conscients des réalités agricoles, des problèmes que les agriculteurs peuvent vivre durant une année et du coût réel de la production des aliments. Alors, l'agriculture soutenue par la communauté, c'est vraiment une initiative très importante et qui permet de rétablir le lien entre agriculteurs-consommateurs. Et, par rapport à ça, notre proposition, c'est:

795 Qu'un financement majeur soit attribué afin de soutenir les programmes d'ASC qui sont déjà en place mais aussi que dans chaque région du Québec, que les gens aient accès à des programmes d'agriculture soutenue par la communauté. Alors, ça, c'est une autre proposition.

800 Également, les deux dernières propositions sont reliées au financement des groupes environnementaux. Alors, on ne peut pas s'en sortir. Si les groupes environnementaux n'ont pas d'argent pour faire des programmes éducatifs, par exemple, comme ENJEU, pour aller dans les

écoles et monter carrément une animation sur l'agriculture et les enjeux agricoles, c'est difficile lorsque le financement n'est pas là.

805 Et, aussi, il ne faut pas oublier que les jeunes dans les écoles sont des acteurs très importants de l'éducation à l'environnement. Les jeunes sont impliqués dans les comités environnementaux, font des kiosques, partent des projets et sensibilisent beaucoup les étudiants qui sont dans leur école, et souvent même ils sortent des écoles et vont éduquer les citoyens, monsieur, madame Tout-le-monde. Mais ces jeunes-là, dans les écoles, se retrouvent souvent
810 sans ressource. Donc, évidemment, un manque de financement, un manque de matériel. Donc, nos deux dernières propositions sont reliées au financement des groupes environnementaux et des groupes de jeunes qui oeuvrent en éducation relative à l'environnement dans les écoles. Alors, ça fait le tour de nos recommandations.

815 En conclusion, on exprime aujourd'hui ici de vive voix nos recommandations, nos propositions, afin qu'on s'attarde sérieusement à bâtir un modèle agricole respectueux des considérations sociales, environnementales et économiques du paysage québécois et des générations à venir. Puis je vous dirais que les jeunes du Québec sont optimistes face à l'avenir et ils entrevoient ce dernier comme étant porteur de changement et d'innovation. On est prêt à
820 travailler dur pour faire du Québec agricole de demain une référence en matière de développement durable.

M. MARTIN LACROIX :

825 Là-dessus, je m'en viens vous porter DD qui va pouvoir vous suivre jusqu'à la fin.

LA PRÉSIDENTE :

830 Je vous remercie de votre présentation, pour votre beau travail aussi. Vous y avez mis sûrement beaucoup de temps. Je vais vous poser une question, parce que je me disais: je ne la poserai pas, je risque de les choquer, mais je veux quand même le savoir. Est-ce que vous avez déjà visité une porcherie?

Mme JULIE CROTEAU :

835 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

840 Êtes-vous déjà allés?

Mme JULIE CROTEAU :

845 Oui. Oui. La porcherie qu'on a visitée, c'est à Québec, la ferme Marichel, qui a...

M. MARTIN LACROIX :

850 Une porcherie sur litière. Quand, justement, dans une partie du mémoire, j'exprime de vive voix que j'ai mis mon nez dans le tas de fumier et que ça sent absolument rien, et donc, oui. Ce fermier-là, Michel Gendreau — peut-être qu'il a présenté un mémoire — mais il nous expliquait les réalités, parce que nous, on est arrivé là-bas avec: «Hey! Il faut faire du porc biologique. Let's go. C'est l'fun.»

855 Sauf qu'il nous expliquait que ce n'était pas facile, la difficulté. Il nous a d'abord demandé, à la vue de sa porcherie, si, selon nous, c'était une mégaporcherie. Il nous a demandé c'était quoi une mégaporcherie. Puis là, on lui a dit: «Ah! Une mégaporcherie, c'est quoi? 1 000 porcs par année?» Puis, là, il nous a dit: «Moi, je sors 1 000 porcs par année». Puis c'est tout petit, sur litière.

860 Sauf que, qu'est-ce qu'on a remarqué, c'est que les cochons ont plus d'espace que ce qu'on voit, ce qu'on a vu peut-être, par exemple dans le film *Bacon*. Et, comme tel, ça demande peut-être plus de travail manuel, physique, mais que finalement il réussit quand même à tirer son épingle du jeu.

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Puis vous n'avez pas visité de porcherie...

M. MARTIN LACROIX :

870

Industrielle?

LA PRÉSIDENTE :

875

... avec gestion liquide des fumiers?

Mme JULIE CROTEAU :

880

Non.

M. MARTIN LACROIX :

Pas comme telle.

885

LA PRÉSIDENTE :

Je sais que la Fédération, si vous appelez à leur direction de communication, ils vont pouvoir peut-être vous trouver un endroit où vous pourrez le voir, parce que je pense que c'est important, quand on essaie d'informer les gens, d'avoir toutes les facettes de la question. Je vous invite à le faire, parce qu'on l'a fait, puis c'est intéressant pouvoir comparer.

890

J'ai une question en rapport avec le traitement des lisiers. Vous semblez nous dire que traiter les lisiers, ce n'est pas une approche de développement durable. J'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi c'en est pas une.

895

M. MARTIN LACROIX :

Bien, selon nous, le traitement du lisier, c'est un peu comme camoufler la réalité. D'ailleurs, dans le fond, c'est de favoriser une agriculture sans sol, alors on ne parle plus d'agriculture, on parle d'industrie. D'ailleurs, il y avait un papier de Louis-Gilles Francoeur la semaine passée qui parlait que, éventuellement, peut-être qu'on aurait des parcs industriels.

900

Mais, là, il faut vraiment se poser la question: est-ce que c'est ça qu'on veut? Parce que quand on parle de développement durable, on ne parle pas juste de l'industrie. On parle des campagnes. On parle de la vitalité. Tout le monde parle ici d'exode des jeunes. Moi, je suis un jeune. Je viens de l'Outaouais et j'ai le goût de retourner dans ma région. Bon, c'est une région peut-être plus peuplée qu'une autre, mais il y a un exode. Je le vois avec tous les gens, les jeunes que je connais. Ils viennent de partout en région. Mes amis, je rencontre rarement des gens, des jeunes qui viennent de Montréal. Tous les jeunes que je connais à Montréal, c'est des jeunes d'ailleurs.

910

915 Donc, pour nous, selon nous, le traitement du lisier, c'est un peu déplacer le problème vers un autre endroit. Qu'est-ce qu'on va faire avec toutes ces... Bon, on parle de compostage. On parle d'utilisation. Mais, en bout de ligne, si on continue à développer le secteur porcin à la vitesse à laquelle il va, qu'est-ce qu'on va faire avec tout ce lisier-là à traiter? Où est-ce qu'on va le traiter? Les coûts?

920 Moi, j'ai épluché beaucoup, beaucoup, beaucoup de documentation. J'ai passé des heures et des heures dans les centres de documentation. Et les données qu'on a du coût de l'implantation de ce système-là, les coûts, quand on parle des coûts au point de vue écologique, environnementaux ne sont pas très clairs.

925 Je veux dire, il y a certaines usines qui existent déjà pour le traitement, mais dans d'autres régions, il va falloir en bâtir. Est-ce que ça va être à la ferme? Est-ce que ça va être une usine centralisée? Est-ce qu'il va y avoir un transport? Le transport de lisier va être accru? Alors, on s'éloigne de plus en plus de l'agriculture. On s'en vient dans une industrie.

930 Bon, peut-être, je ne sais pas, est-ce qu'on veut avoir une agriculture à deux vitesses où est-ce qu'on a une valeur ajoutée des produits biologiques plus naturels et une industrie? C'est à voir. J'imagine qu'il y a des gens aussi qui ont probablement exposé leur opinion là-dessus. Mais, selon nous, c'est changer le problème de place.

935 Donc, pour nous, il existe une limite, comme n'importe quoi. Il y a une limite de vitesse? Bien, il y a une limite aussi pour l'environnement.

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

Monsieur Marquis.

940 **M. ALFRED MARQUIS, commissaire :**

945 Merci, madame la présidente. Alors, c'est à mon tour à vous féliciter pour le travail que vous avez fait et en voyant tous les documents que vous avez certainement consultés, ça a été un travail énorme pour défendre le développement durable, l'environnement, la santé. Et, c'est effectivement sur cette question de santé que j'aurais une petite question à vous poser.

950 C'est que vous défendez beaucoup l'idée d'abatterie, l'idée d'abattoirs régionaux et, en ce qui concerne la santé des humains, vous ne craignez pas, avec ce genre d'abattoir qui n'a pas de surveillance, de suivi vétérinaire, qu'on ajoute certains risques au niveau de la santé des consommateurs de cette viande par la suite?

Mme JULIE CROTEAU :

955 C'est évident que si on demande à ce qu'il y ait des abattoirs en région, ces abattoirs-là
doivent être conformes, doivent être suivis par des vétérinaires, doivent être... comme tous les
autres abattoirs, doivent respecter toutes les règles de sécurité en ce qui a trait, pour nous, la
santé humaine, et la santé des animaux pour la contamination, tout ça. Donc, ces abattoirs-là
960 qu'il y aurait en région seraient comme tous les autres abattoirs et devraient respecter tous les
principes de sécurité qui doivent être respectés dans les abattoirs.

LA PRÉSIDENTE :

965 J'ai une dernière question, mais c'est vraiment juste pour voir si les chiffres sont corrects
dans votre mémoire. C'est en page 17, juste entre vos deux recommandations. Vous citez deux
textes et vous dites:

*«Que «au Québec, l'apport de phosphore organique par les fumiers et lisiers représente
en moyenne plus de trois fois les besoins des cultures...»,*

970 alors, 300 %:

*«... [et que] si l'on ajoute les engrais chimiques épandus, «l'apport total de phosphore au
Québec excède en moyenne de 67 % les besoins des cultures.»*

975 Ça fait que j'aimerais comprendre comment, dans un cas, c'est 300 %, puis qu'on rajoute
quelque chose, on arrive à 67 %. Parce que dans le fond, on compare les mêmes choses. Est-
ce que c'est au Québec dans les deux cas?

M. MARTIN LACROIX :

980 Non, non. Je pense que ce que je voulais dire ici, c'est que dans certains cas, 300 %.
Mais, au Québec, c'est 67 % quand on fait le total.

LA PRÉSIDENTE :

985 D'accord.

M. MARTIN LACROIX :

990 Ce n'est pas pour tout.

LA PRÉSIDENTE :

Parce que votre citation, c'était au Québec, 300 %.

995 **M. MARTIN LACROIX :**

Je ne veux pas mal citer Louis-Gilles.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1000

C'est probablement parce qu'il y a un guillemet qui ne se ferme pas.

M. MARTIN LACROIX :

1005

Oui. Probablement que c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1010

C'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et, ça doit être 300 % des gens qui possèdent leur terrain.

1015

M. MARTIN LACROIX :

Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1020

Et puis, après ça, l'autre, c'est...

LA PRÉSIDENTE :

1025

En tout cas, je tenais à vous le montrer pour être sûr qu'on parle bien des mêmes choses. Sur ce, on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

M. MARTIN LACROIX :

1030

Merci de nous avoir donné la possibilité.

LA PRÉSIDENTE :

1035

Je vais être obligée de décorer mon bureau d'un autre élément représentatif. Merci beaucoup.

Mme JULIE CROTEAU :

1040

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1045 Alors, nous allons faire une pause d'une quinzaine de minutes, puis après la pause, on revient avec la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, ainsi que la Fédération du saumon atlantique, et les Gestionnaires de rivières à saumon du Québec.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1050 (REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1055 Donc, nous avons maintenant avec nous la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, la Fédération du saumon atlantique et les Gestionnaires de rivières à saumon du Québec. Alors, je vous laisse le soin de vous présenter.

M. YVON CÔTÉ :

1060 Merci, madame la présidente. Alors, mon nom est Yvon Côté. Je suis président de la Fédération québécoise pour le saumon de l'atlantique. À ma droite, Charles Cusson, qui est le directeur des programmes québécois pour la Fédération du saumon atlantique. Charles aura l'occasion de présenter sa Fédération dans quelque moment. Et, à ma gauche, mon collègue biologiste, Louis-Bernard Nadeau, qui nous a aidés à préparer le mémoire que nous vous présentons ce soir.

1065 Alors, un petit mot d'abord au sujet de la Fédération, rapidement, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique. Nous sommes un regroupement, nous nous appelons les saumoniers, familièrement, alors les saumoniers que nous sommes, nous sommes 13 000 pêcheurs de saumon principalement au Québec, non seulement pêcheurs de saumon, mais de gens qui s'intéressent à la protection des rivières à saumon.

1070 Parmi ces gens, nous trouverons des gens de l'industrie forestière, agricole et autres. Nous trouvons également des universitaires, des chercheurs. En fait, toute la gamme de la société est représentée dans notre Fédération.

1080 Le principal outil de travail de notre Fédération est une revue qui s'appelle, assez curieusement par les années qui courent, *Saumon Illimité* parce que le saumon n'est plus en nombre illimité, mais c'est un hasard des circonstances que la revue porte ce nom. Alors, nous vous laisserons quelques copies de cette revue, ça vous donnera une occasion de voir les champs d'action, les champs d'intérêt de notre Fédération.

1085 C'est tout ce que je vais dire de la Fédération pour l'instant. Je vais laisser mon collègue Charles Cusson vous présenter la Fédération du saumon atlantique. Après ça, je reviendrai avec la présentation de notre mémoire.

M. CHARLES CUSSON :

1090 Merci, Yvon. Madame la présidente, messieurs les commissaires, je représente une organisation internationale à but non lucratif qui encourage la saine gestion du saumon atlantique et de son environnement. La FSA oeuvre à l'échelle nord-américaine et internationale. Notre mission principale est la sauvegarde de l'espèce et nous oeuvrons dans toute l'aire de distribution du saumon atlantique, qui représente 150 organismes affiliés à quelque 40 000 bénévoles. Et aussi, réunit un réseau de 7 conseils régionaux, dont la FQSA qui est notre conseil régional au Québec.

1095 Notre organisme a connu ses premiers temps, ici, à Montréal, en 1948 et, depuis ce temps-là, nous déployons des efforts à l'échelle internationale en vue de rétablir les populations de saumon atlantique. On participe à la gestion nord-américaine du saumon atlantique d'une façon active, à titre d'organisme non gouvernemental, aux travaux de l'Organisation pour la conservation du saumon atlantique nord, communément appelée l'OCSAN, dont font partie tous les pays dans l'aire de distribution du saumon.

1105 Nos activités se reflètent dans toutes les régions. Notre rôle principal est un rôle de conseiller scientifique afin de convaincre les différents paliers de gouvernement de protéger les espèces en péril.

1110 On s'occupe aussi de l'éducation et de sensibilisation au niveau des jeunes. On a un programme éducatif populaire, appelé: *Nos amis les poissons* qui sensibilise les élèves à l'importance de la santé des rivières et du saumon atlantique.

Nous avons plusieurs politiques que nous endossons à différents dossiers, dont une au niveau de l'agriculture dont je voudrais vous faire part.

1115 Principalement, que la FSA préconise l'adoption, par l'industrie de l'agriculture et les gouvernements, des meilleures pratiques de gestion et des programmes de certification, incluant la vérification par des tierces parties, qui contribuent à éliminer les impacts défavorables sur la biodiversité et les écosystèmes aquatiques, y compris l'habitat et les populations piscicoles, en raison de la perte ou de la dégradation de l'habitat, du taux non naturel de débit d'eau, de la température élevée de l'eau, de l'enrichissement en matières nutritives et d'autres causes de dommages.

1125 Avant de remettre la parole à monsieur Côté, permettez-moi de vous faire part d'une citation du président de notre regroupement, monsieur Bill Taylor: «Le saumon atlantique sauvage représente l'essence même de nos rivières sauvages. Sa présence dans nos rivières reflète la santé de notre environnement.» Merci.

M. YVON CÔTÉ :

1130 Je reprends la parole. Madame la présidente, messieurs les commissaires, vous pouvez bien vous demander pourquoi des personnes viennent parler de saumon atlantique à Montréal. Il n'y a pas beaucoup de rivières à saumon à Montréal. La raison toute simple, c'est que les rivières

1135 à saumon appartiennent à tous les Québécois. 40 % des utilisateurs de rivières à saumon, visiteurs, touristes, pêcheurs surtout, proviennent de la grande région de Montréal; 30 % viennent de la région de Québec, puis la balance provient des régions où coulent les rivières à saumon. Alors, les rivières à saumon, c'est le patrimoine des Québécois.

1140 Et, le mémoire que nous avons déposé a été écrit sous la supervision de mon ami Louis-Bernard, mais par une équipe originaire de Montréal. Alors, d'où l'intérêt de venir faire cette présentation ici. Bon, ça, c'est la raison un petit peu organisationnelle.

1145 Mais la raison fondamentale pour laquelle nous sommes ici, c'est pour une raison de conservation. J'ai eu l'occasion -- je n'ai pas l'intention de lire le document, beaucoup des choses que nous avons écrites comme telles sont assez semblables à ce que j'ai entendu dans les deux précédentes conférences, alors je vais me limiter à peut-être survoler à vol d'oiseau ma présentation et peut-être garder plus de temps pour les questions.

1150 En décembre dernier, je regardais une statistique dans Québec Science et j'ai été atterré par cette statistique. Savez-vous qu'en 1961, il y avait un petit peu plus que 900 000 porcs au Québec répartis dans près de 48 000 fermes. Alors, ça donnait un ratio de 19 porcs par ferme. 40 ans plus tard, en 2001, nous avons 4 300 000 porcs répartis dans 2 700 fermes, avec un ratio de 1 567 porcs par ferme.

1155 Donc, en l'espace de 40 ans, nous avons multiplié par plus de 80 la pression environnementale qu'exerce le porc sur notre environnement. Nous ne sommes pas des spécialistes de l'agronomie, mais c'est effrayant de penser à quelque chose comme ça. Il y a de quoi à faire peur. Est-ce que nos craintes sont justifiées? Nous espérons que non. Mais, en fait, le bilan environnemental de l'agriculture au Québec est loin d'être reluisant. Alors, je pense que ces statistiques-là témoignent simplement de cet effet-là.

1160 Nos rivières à saumon jusqu'à présent ont été relativement épargnées, en fait grandement épargnées, je dirais, de l'impact de l'industrie porcine, pour une bonne et simple raison: c'est que les rivières à saumon se situent dans une partie du Québec qui, règle générale, n'est pas très propice à l'agriculture.

1165 Cependant, certaines de nos rivières à saumon coulent dans des régions propices à l'agriculture et, déjà, sur six cas ou six bassins de rivières à saumon, où il y a présence d'industries porcines, trois de ces bassins ou sous-bassins n'abritent plus le saumon. Donc, dans six cas, 50 % des cas -- c'est peu de cas, mais quand même -- c'est significatif.

1170 Je réfère notamment à la rivière Etchemin qui coule dans la région Chaudière-Appalaches; je réfère à la rivière aux Pommes qui coule dans la région de Québec et qui se jette dans la rivière Jacques-Cartier; et, je réfère également à la rivière Neigette qui est une rivière qui coule dans le Bas Saint-Laurent et qui se jette dans la rivière Mitis. Ces trois rivières ou sous-bassins de rivière n'abritent plus de saumon. Et, le problème est relié à l'agriculture dans chacun des cas.

1175

Dans le cas de la rivière Etchemin, bien sûr, la cause originale n'est peut-être pas de l'agriculture comme telle, mais aujourd'hui ce qui empêche le retour du saumon dans cette rivière, c'est l'agriculture.

1180 Dans trois autres cas, heureusement, le cas de la rivière Well, du Gouffre, la rivière Malbaie, l'agriculture est présente, l'industrie porcine est présente, en petite quantité, et le saumon survit, et l'agriculture dans ces conditions et l'industrie porcine y trouvent leur compte. Alors, il y a un certain équilibre qui peut être, dans certaines conditions, établi. Et c'est ce que, par nos recommandations un peu plus tard, c'est ce que nous tenterons de vous souligner. Nous
1185 tenterons de vous souligner la manière de s'y prendre pour arriver à bon port dans ce dossier. Je m'excuse du jeu de mots non voulu.

Les risques que pose l'agriculture porcine sur les rivières à saumon sont sensiblement les mêmes que pour n'importe quelle autre espèce de poisson. En fait, je vais simplement survoler, puisqu'on en a déjà parlé. Les présentateurs avant moi en ont déjà parlé.
1190

Alors, les risques d'eutrophisation se produisent dans les rivières à saumon comme dans toute rivière. C'est un peu pire dans le cas des rivières à saumon, tout simplement parce que le régime thermique des rivières à saumon, qui est un régime plutôt froid, ne prête pas ses environnements à absorber facilement des stress environnementaux qui sont causés par des pollutions d'ordre chimique. Donc, c'est le même type d'effet, mais un peu plus grave à cause du régime thermique.
1195

Les problèmes de contamination de la nappe phréatique, c'est un peu la même chose. D'autant plus que la plupart des rivières à saumon coulent sur des sols excessivement poreux, donc les atteintes aux nappes phréatiques et aux nappes souterraines se font comme ailleurs, mais encore plus rapidement qu'ailleurs, à cause de la géomorphologie particulière des rivières à saumon.
1200

Les problèmes de pesticides, la personne qui a passé avant moi a parlé de problèmes de pesticides, d'hormones, d'antibiotiques, d'OGM. Nous souscrivons tout à fait à ça. Je pense que je n'ai pas à relire notre texte. Les commentaires que j'aurais à dire seraient exactement de même nature que la personne qui a fait la présentation avant moi.
1205

Donc, côté environnemental, savez-vous qu'en termes de rivières à saumon, il y a 117 rivières à saumon au Québec sur 4 500 cours d'eau. Alors, le saumon au Québec, c'est une exception. Et les rivières à saumon, parce qu'elles sont une exception, méritent, je pense, une considération tout à fait particulière. Mais tous les environnements méritent une grande considération et peut-être le saumon encore un petit peu plus, à cause de sa fragilité et à cause de l'exceptionnalité de ses cours d'eau.
1210
1215

D'autre part, si on peut également penser que les rivières à saumon sont importantes du point de vue économique, la pêche au saumon, l'industrie touristique du saumon, parce que c'est un tourisme de pêche, est une option de développement dans chacune des régions qui produit du

1220 saumon. Les régions productrices de saumon au Québec sont le Bas Saint-Laurent, la Gaspésie, Charlevoix, la Côte-Nord et l'Ungava.

1225 Partout, là où coulent des rivières à saumon, les organismes de concertation régionale, CRCD et autres, ont toujours, dans chacun des cas, identifié la pêche du saumon et le développement du saumon comme étant un axe de développement économique. Et, effectivement, depuis une trentaine d'années, les deux paliers de gouvernement ont investi énormément d'argent pour développer l'industrie touristique de la pêche au saumon. Simplement de 1990 à l'année 2000, les gouvernements ont dépensé, ont consenti 32 M\$ pour développer cette industrie.

1230 Ce qui nous fait peur, dans ce cas-ci, nous avons donc, à partir des rivières à saumon, à partir de l'industrie touristique, nous avons donc une industrie qui fonctionne, une industrie qui emploie des gens et ce qui nous fait craindre l'arrivée de l'industrie porcine, c'est qu'on assiste tout simplement — évidemment, l'industrie porcine va créer des emplois — mais qu'on assiste à un déplacement, on va habiller Paul puis on va déshabiller Jacques.

1235 Alors, je pense qu'il est important dans le développement porcin de prendre en compte les orientations de développement régionales qui ont déjà été prises par les gouvernements et les investissements qui existent déjà avant d'arriver à une industrie de substitution.

1240 Maintenant, c'est tout ce que je vais dire de la problématique. Je vais maintenant passer directement aux recommandations que nous vous adressons. Alors, avant de parler des recommandations comme telles — nous retrouvons ces recommandations dans notre résumé, dans les toutes premières pages qui précèdent notre mémoire — alors, avant de passer aux recommandations comme telles, j'aimerais asseoir nos recommandations sur un certain nombre de principes, principes d'ordre biologique, dont certains d'entre eux, je les ai entendus être énoncés par des présentateurs qui m'ont précédé, et certaines de ces choses sont du simple gros bon sens que, parfois, il faut se rappeler dans la vie de tous les jours. On a tendance à l'oublier.

1250 Alors, premier principe qui devrait nous guider dans le développement de l'industrie porcine pour l'avenir, c'est que les espèces en péril, les espèces menacées, les espèces rares devraient être considérées dans tout développement de l'industrie porcine. Là où se trouvent de telles espèces, je pense que ça commanderait la plus grande des prudences. À vous d'apprécier le niveau de prudence requis, mais sûrement que ça prend une considération particulière pour ces espèces.

1255 Deuxième principe, c'est que les régions qui ont fait des choix stratégiques à l'égard de certaines formes de développement, touristique ou autre, doivent ne pas subir l'impact négatif de l'industrie porcine.

1260 Troisième principe, c'est que avant de faire l'industrie porcine, il faudrait prouver qu'il y a une plus-value à faire le développement porcin. Un développement porcin qui deviendrait une industrie de substitution et qui déplacerait des emplois existants, et un développement porcin qu'il faudrait, par la suite, corriger pour des raisons environnementales, aurait un bilan économique

1265 neutre. Alors, c'est une chose. Donc, la plus-value d'un nouveau développement doit toujours être regardée.

On a parlé aussi plus tôt, d'autres présentateurs, de notion de risque, d'approche prudente. Nous souscrivons totalement à ces approches et ça doit nous guider avant d'édicter des normes et des possibilités de développement porcin.

1270 Alors, maintenant, quelles sont nos recommandations? Dans un premier temps, je ferai des recommandations d'ordre général et, dans un second temps, des recommandations qui s'appliquent plus particulièrement aux rivières à saumon.

1275 Nous souscrivons comme d'autres avant nous à l'idée que l'industrie porcine doit adopter les principes d'écoconditionnalité et de certification environnementale. Pourquoi? Bien, pour une bonne et simple raison. Vous savez comme moi que les agriculteurs souscrivent à une assurance récolte, mais ceux qui souscrivent aussi à cette assurance récolte, c'est l'ensemble des citoyens du Québec.

1280 Alors, vis-à-vis une industrie qui risque d'être menaçante, je pense que compte tenu de l'investissement de l'ensemble des Québécois dans le développement et dans le soutien de cette industrie-là, de façon directe ou indirecte, il ne serait que normal qu'elle soit conditionnée par des principes d'écoconditionnalité et de certification environnementale.

1285 Le principe de précaution, je n'élabore pas plus que ça là-dessus, on en a parlé précédemment.

1290 Ce dont on a peut-être un petit peu moins parlé, c'est de l'approche par bassin versant. Je pense que l'approche par bassin versant, plutôt que l'approche par parcelle, qui est l'approche qui est préconisée actuellement pour la dispersion des fertilisants de source porcine, devrait être une approche privilégiée.

1295 Vous savez comme moi que répandre les lisiers ou les fumiers au rythme de X kilogrammes par hectare, le faire dans la partie haute d'un bassin versant, ce n'est pas la même chose que le faire dans la partie basse d'un bassin versant. La partie haute d'un bassin versant n'a pas beaucoup de débit d'eau et, donc, les quantités de «polluants» qui risquent d'arriver sont diluées par des faibles quantités d'eau. Tandis que les mêmes quantités réparties selon la surface terrière — parce qu'on a une norme par surface terrière indistinctement d'où on se trouve — lorsque ces quantités sont réparties dans les parties aval des rivières, l'effet environnemental n'est pas le même.

1300 Donc, une norme pour le Québec, pour l'ensemble des bassins versants, quel que soit l'endroit dans le bassin versant, ça ne nous apparaît pas quelque chose qui tient compte du concept de bassin versant et qui tient compte de l'écologie d'une façon générale.

1305

1310 Une autre recommandation. Nous souhaitons que l'industrie porcine et l'agriculture réévaluent les capacités de charge de l'environnement en termes de phosphore, d'azote et de potassium à l'échelle du bassin versant.

1315 Actuellement, nous avons une norme pour le Québec, «un chandail moyen pour tout le monde à travers le Québec». C'est comme si on voulait normaliser les sols du Québec à 20 kilogrammes par hectare, partout au Québec. Ça nous semble une aberration. Les sols n'ont pas les mêmes caractéristiques partout au Québec. Les régimes géographiques, les régimes thermiques ne sont pas les mêmes. Alors, on ne comprend pas le sens de cette norme-là et il faudrait qu'elle s'ajuste aux conditions locales.

1320 L'industrie porcine doit encourager une meilleure gestion des fumiers et des lisiers. Bon, là-dessus, notre texte se réfère à la production sur litière, on en a parlé un petit peu plus tôt. Nous souscrivons tout à fait à cette forme d'élevage et ça devrait vraiment être privilégié dans l'avenir. Et, si on doit continuer à produire des lisiers, à ce moment-là, il n'y aura que deux choix: ou bien, on diminue les normes d'épandage; ou bien, on s'oriente vers le traitement total, comme dans une industrie.

1325 En fait, on parle beaucoup d'industrie agricole porcine, bien, une industrie, aujourd'hui, les industriels n'utilisent pas la capacité de dilution des milieux pour diluer leur pollution. Les produits polluants sont traités par des façons mécaniques, industrielles de manière à avoir un sous-produit final qui est non toxique pour l'environnement.

1330 Autre chose. L'industrie porcine doit réévaluer les normes concernant les bandes de protection riveraines et pour protéger les cours d'eau. Écoutez, nous sommes passés de 3 mètres à 1 mètre et je lisais dans un article publié par les gens de l'UPA que l'une des raisons pour arriver à ça est la suivante. C'est que pour qu'une bande riveraine soit efficace, il lui faudrait 10 mètres. Et, comme on ne peut pas mettre 10 mètres, à ce moment-là, c'est aussi bien de descendre ça à 1 mètre. Quelle sorte de logique que c'est ça?

1340 C'est bien sûr que si ça prend 10 mètres pour avoir une épuration totale, et qu'on ne peut pas mettre 10 mètres, tout simplement parce que ça coûterait trop cher aux agriculteurs, le raisonnement inverse n'est pas de dire: on n'en aura pas. Le raisonnement, c'est peut-être de dire: on prendra 5 mètres ou 3 mètres ou 8 mètres, mais pas... C'est comme un pendule. Puisque je ne peux pas réaliser à 100 % ce qui devrait être l'idéal, bien, là, je fais presque plus rien. La logique derrière ça est un petit peu chambranlante.

1345 Alors, nous, de ce côté-là, il y a une autre chose qu'on ne comprend pas non plus. C'est que sur le domaine public, le gouvernement du Québec établit pour les industriels forestiers, notamment, que des bandes de protection de rivière, de cours d'eau, dans le cas de cours d'eau non fréquentés par le saumon, c'est 20 mètres; puis dans le cas de cours d'eau fréquentés par le saumon, c'est 60 mètres.

1350 Alors, pourquoi, quand on arrive en milieu agricole, sur terrain privé, là c'est comme une magie, ce n'est plus la même norme. Alors, moi, je pense que la nature ne fait pas grande

1355 distinction entre le domaine public et le domaine privé. La nature est la nature. Et, si le gouvernement du Québec a jugé que des normes de 20 mètres et de 60 mètres sont nécessaires sur les parties publiques des cours d'eau, bien, je pense que les mêmes normes devraient exister sur les parties privées du cours d'eau.

1360 Puisqu'il ne s'agit pas de protéger le domaine public ou le domaine privé, en fait, il s'agit de respecter le caractère naturel de nos environnements.

Également, l'industrie porcine et les cultures devraient se doter de nouvelles normes concernant l'usage des pesticides, des régulateurs hormonaux — on en a parlé précédemment — et de tout ce qui concerne la question des organismes génétiquement modifiés.

1365 Maintenant, venons-en à ce qui concerne le saumon lui-même. Pour le saumon lui-même, donc, nous recommandons — j'en ai dit un petit mot tantôt — nous recommandons que dans le cas des rivières à saumon soient maintenues des bandes riveraines de 10 mètres le long des cours d'eau permanents et de 60 mètres le long de la rivière principale.

1370 Nous recommandons également une gestion plus stricte des fumiers et des lisiers allant dans le sens énoncé plus tôt. Nous privilégions une production sur litière et lorsque ça, ça n'est pas possible, nous souhaitons que les lisiers soient traités de façon industrielle en totalité, à moins de réduire très substantiellement — quand je dis *très substantiellement*, ça pourrait, dans le fond, devenir non rentable — à moins de réduire très substantiellement les normes d'épandage qui existent actuellement.

1380 Puisque les rivières à saumon sont utilisées pour des fins touristiques, il y a un petit problème qu'il faudra régler éventuellement, c'est le problème de la gestion des odeurs. Bien sûr, les gens de Montréal ou les gens de Québec qui s'en vont en Gaspésie, qui s'en vont dans le Bas Saint-Laurent, qui s'en vont dans Charlevoix, qui s'en vont se récréer en pleine nature, ils s'en vont retrouver le contact avec la nature, ils veulent trouver dans la nature les caractéristiques de la nature. C'est bien entendu. Alors, ça, ça nous apparaît quelque chose d'important.

1385 La gestion des nitrates, de l'azote, du potassium, bon, revoir les normes. Dans le cas des rivières à saumon, il nous apparaît impératif de revoir ces normes-là.

1390 Nous pensons que pour encourager les agriculteurs et même éventuellement les industriels agricoles à adopter des mesures plus sécuritaires en termes d'environnement, des crédits substantiels de la part du gouvernement sous forme de crédit d'impôt ou autres pourraient être accordés aux agriculteurs qui acceptent de convertir leurs entreprises vers l'écoconditionnalité ou de façon à répondre à la certification environnementale.

1395 En terminant, nous pensons aussi qu'on devrait délimiter des zones tampons en amont des bassins versants. Écoutez, actuellement, dans Chaudière-Appalaches, pour arriver à épandre les quantités de lisiers qui sont produits, nous déboisons plus qu'il ne le faut des bassins versants qui sont déjà trop déboisés. Et, ces déboisements se font, non pas pour mettre en production des nouvelles superficies, mais simplement pour épandre les lisiers.

1400 Alors, ils n'ont pas besoin de ces nouvelles superficies pour produire le grain. Le grain vient d'ailleurs au Québec. Il est produit en masse. Alors, le principe, ici, nous apparaît faux. On va déboiser les bassins versants simplement pour arriver à diluer de la matière qui est produite en trop grande quantité. Ça nous apparaît aberrant.

1405 Et, sur les rivières à saumon, les rivières à saumon sont déjà assez largement déboisées par l'industrie forestière, nous ne voulons pas que s'ajoutent à ça des déboisements qui pourraient provenir de besoins d'épandage liés à une augmentation des productions agricoles.

1410 En terminant, notre recommandation principale, et si j'avais à en faire une seule, ça serait celle-là: compte tenu que pour l'instant, le bilan environnemental de l'industrie agricole est négatif et compte tenu que sur 50 % des bassins versants ou des sous-bassins versants où il y a de l'agriculture, nous avons perdu des sections ou des rivières à saumon au complet, quant à nous, «le score» de l'industrie porcine n'est pas positif.

1415 Et, quant à nous, en ce qui concerne les rivières à saumon, nous réclamons un moratoire sur le développement de l'industrie porcine, tant et aussi longtemps que là où sont installés actuellement les agriculteurs porcins, on ne fera pas la démonstration scientifique, claire et nette, qu'il est possible d'avoir une agriculture durable, conviviale avec les gens qui habitent, touristes et résidents, et également qui protège l'environnement.

1420 Merci, madame la présidente. Merci, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

1425 Je demanderais peut-être à monsieur Dumais d'initier la période de questions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1430 Merci, madame la présidente. Alors, ma question se réfère dans la première partie où vous résumez vos recommandations, la page IV, la dernière ligne qui ressort:

«L'industrie porcine doit encourager une meilleure gestion des fumiers et des lisiers.»

1435 Dans le paragraphe qui suit, vous proposez d'instaurer un système de quota de lisier. On aimerait que vous commentiez un peu, expliquez comment vous voyez la mise en place d'un tel système de quota de lisier dans le secteur porcin, à quelles fins. Alors, si vous pouviez nous décrire un peu la mécanique et l'objectif précis de ce système-là, ça nous aiderait à mieux comprendre votre intervention à ce niveau-là.

1440 **M. YVON CÔTÉ :**

1445 Pour l'instant, c'est plus un concept qu'une mécanique détaillée, parce que vous comprenez que nous ne sommes pas des experts en cette matière, mais ce que nous voulons illustrer par ce concept-là, c'est la chose suivante. On parle de quota en termes de limite à ne pas dépasser.

1450 Actuellement, en ce qui concerne l'industrie porcine, ce qui intéresse les gens, c'est le nombre d'unités animales, le nombre de têtes de pipe dans une entreprise agricole et, à l'autre bout, c'est le nombre de kilogrammes par hectare qu'on va épandre.

1455 Mais, en réalité, pour l'environnement, ce qui est important, ce n'est pas nécessairement le nombre d'unités animales en élevage. Ce qui est important en termes d'environnement -- et puis compte tenu de ce qu'on va faire des sous-produits, des extrants, alors, actuellement, on focusse beaucoup sur l'intrant, le nombre d'unités animales et, à l'autre bout, sur comment on va épandre. Comment on va épandre. On a dit qu'on a des problèmes, on a des problèmes à surveiller tout ça.

1460 Le nombre d'unités animales, ce n'est pas vraiment ça qui est important, d'une part. Et, d'autre part, on connaît la problématique des cheptels illégaux.

1465 Alors, nous, on se dit, ce qui est important pour l'environnement -- c'est plus un concept à travailler -- mais ce qui est important, c'est la charge qu'on va mettre dans l'environnement. Alors, si on a des citernes, si on a des volumes de production liquide, si on a des volumes de production solide, pourquoi à un moment donné on ne commencerait pas à penser un peu plus au volume? Le nombre d'unités animales, ça, l'agriculteur, pour lui, c'est important parce que, lui, c'est ça qu'il élève. Mais nous environnementalistes, ce qu'on a à subir, c'est les charges.

1470 Alors, intéressons-nous aux charges, aux façons dont on pourrait contrôler les charges et à l'évaluation des charges qu'un terrain est capable d'absorber. Puis qu'il y ait plus de contrôle sur cet aspect-là, et réfléchir plus sur cet aspect-là du problème qui est l'intermédiaire dans la chaîne. On l'oublie, là. Mais c'est lui l'important. Alors, nous, on dit -- c'est une idée. Peut-être que l'idée ne mènera à rien, mais travailler cette idée-là.

1475 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

À l'heure actuelle, le nouveau règlement ne parle plus d'unités animales. Il parle de charge fertilisante. Maintenant, c'est à toutes fins pratiques des quotas de phosphore qui vont régir les élevages.

1480 **M. YVON CÔTÉ :**

Ça va dans le bon sens.

1485 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Je pense que si c'est ça que vous vouliez dire...

1490 **M. YVON CÔTÉ :**

C'est à ça qu'on référerait.

1495 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

... je pense que le nouveau règlement ressemble pas mal à ça.

1500 **M. YVON CÔTÉ :**

Et au contrôle à exercer là-dessus.

1505 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

1510 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Merci, madame la présidente. D'abord, des petites notions conceptuelles à la page II, vous utilisez le concept d'approche prudente et, plus tard, vous utilisez le concept de principe de précaution. S'agit-il de la même chose ou de deux concepts différents? Est-ce que vous traduisez par *approche prudente* ce qu'on appelle en anglais le *prudent avoidance*.

1515 **M. YVON CÔTÉ :**

Ou *precautionary approach*. Dans notre sens à nous...

1520 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

C'est *precautionary approach*?

1525 **M. YVON CÔTÉ :**

C'est ça. Dans notre sens à nous, c'était pratiquement équivalent.

1530 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1525 Ça va. Très bien. Alors, il devient évident que la chose clé, vous l'avez dit ouvertement, c'est de décréter un moratoire formel pour les rivières à saumon. C'est ça qu'est votre démonstration, votre intérêt fondamental dans votre mémoire.

M. YVON CÔTÉ :

1530 Tout à fait. Sauf que nous ne voulons pas le dire de façon négative. Nous ne nous objectons pas à l'industrie agricole. Il n'y a personne qui peut s'objecter à ça. Sauf qu'on dit et on a donné un certain nombre d'indications de choses à faire, du sens du travail à faire pour que, éventuellement, les choses nous deviennent acceptables.

1535 Mais pour l'instant, on pense que le travail n'est pas fait sur les différents éléments que nous avons soulignés, que la preuve n'est pas faite qu'on est capable d'agir dans le sens où on l'a indiqué, mais que le jour où cette preuve-là existera, bien, nos objections seront levées. On ne peut pas s'objecter à l'agriculture en tant que telle. On peut s'objecter à certaines formes d'agriculture, à des manières de faire, mais pas à l'objectif de production agricole.

1540 Alors, c'est dans ce sens-là que par prudence, toujours dans l'esprit de l'approche prudente, par prudence, pour l'instant, parce que les rivières à saumon, on n'a que 117 rivières à saumon sur 4 500 au Québec, et les rivières à saumon sont des écosystèmes plus fragiles, plus sensibles à cause des conditions géomorphologiques où elles se trouvent, à cause des conditions climatiques où elles se trouvent, elles sont plus fragiles que d'autres rivières et elles ne pourraient pas supporter les stress environnementaux que des rivières du sud peuvent supporter, parce qu'elles ont une robustesse plus grande que ces rivières-là.

1550 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

 Et, vous avez évoqué trois rivières qui, actuellement, sont soumises à des pressions, mais où la présence de saumon se maintient: la rivière Well, la rivière du Gouffre et la rivière Malbaie.

1555 **M. YVON CÔTÉ :**

 Exact.

1560 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

 Donc, vous avez là trois bons lieux d'analyse et d'observation qui pourraient vous permettre de déterminer à quelles conditions un certain type de développement est possible.

1565 **M. YVON CÔTÉ :**

1570 Dans ces trois cas-là, c'est parce que l'industrie porcine est très, très, très extensive. C'est ça notre crainte. Parce que maintenant, avec les nouveaux concepts de production qui sont des concepts de production industrielle, on va passer d'un mode de production extensif à un mode de production intensif.

1575 Historiquement au Québec, il y a eu de l'agriculture sur rivière à saumon dans beaucoup plus que ces rivières-là. Le bassin de la rivière Matane a déjà été soumis à l'agriculture sur presque toute sa longueur. Beaucoup d'autres rivières. Et il y a eu une désaffection des agriculteurs de ces bassins parce que ce n'était pas les terres les plus propices et le saumon n'est pas disparu de ces rivières-là à ces époques-là pour des raisons d'agriculture.

1580 Tout simplement parce que l'agriculture qu'on pratiquait à l'époque est une agriculture familiale, artisanale, extensive, avec des ratios de porcs par ferme que j'illustrais tantôt. Dans ces conditions-là, sans qu'on le sache à l'époque, sans qu'on le sache, on faisait les bonnes choses. Sans qu'on le sache scientifiquement à ce moment-là, intuitivement, on faisait les bonnes choses.

1585 Alors, dans ce contexte-là, oui, mais ce n'est pas ça qu'on nous propose comme modèle de développement de l'industrie porcine pour l'instant dans les rivières à saumon. Il y a des projets actuellement qui sont sur la table, qu'on a pu arrêter grâce au moratoire, pour la rivière Well. Il y en a d'autres dans le bassin de la rivière du Gouffre et il y en a d'autres dans le bassin de la rivière Matapédia. Ça nous inquiète.

1590 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Juste par voie d'incidence, on a appris en chemin que la rivière Saint-François, autrefois, était une rivière à saumon.

1595 **M. YVON CÔTÉ :**

Exact.

1600 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

1605 Des gens nous ont dit ça dans l'audience. Mais revenons à nos moutons ou à nos saumons. Ça veut dire que, indépendamment du moratoire existant déjà, si le moratoire existant déjà devait se lever, vous pensez que le gouvernement devrait décréter un moratoire particulier pour les rivières à saumon, jusqu'à ce qu'on possède au plan scientifique et qu'on puisse faire la démonstration de l'absence de risque pour ces rivières si précieuses à vos yeux.

M. YVON CÔTÉ :

1610 Si les agriculteurs, parce que c'est des projets qui viennent des agriculteurs, si les agriculteurs décident qu'ils font du développement porcin en utilisant le milieu comme capacité de

1615 dilution des matières, des sous-produits d'élevage, oui, c'est ce qu'on demande. Si l'industrie porcine se dirigeait vers de l'élevage sur litière ou, encore, si l'industrie porcine décidait de continuer à produire du lisier liquide, mais faisait un traitement industriel à 100 %, bien, à ce moment-là, on n'a plus d'objection. Mais on sait que ce n'est pas ça les choix là. Les choix, c'est de faire de l'industrie porcine et en continuant d'utiliser les capacités terrières pour diluer les sous-produits de l'agriculture.

1620 Alors, à ce moment-là, je pense qu'actuellement, on n'a pas les normes qu'il faut, on n'a pas les connaissances qu'il faut pour protéger adéquatement les rivières à saumon, si c'est cette orientation-là qu'on prend.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1625 Et quelle est la démonstration que vous avez que le traitement de fumier solide, donc produit sur litière, serait moins à risque que le lisier?

M. YVON CÔTÉ :

1630 Il n'y a pas de démonstration au Québec, bien sûr, parce que ça ne se fait pas d'une façon très large, mais l'information que nous avons d'autres pays où il y a des rivières à saumon — exemple Suède — va dans le sens de nous dire que ça serait acceptable. Alors, dans ces conditions-là, c'est quelque chose qu'on pourrait regarder.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1635 Merci.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1640 Si vous avez de la documentation là-dessus, pourriez-vous nous en fournir?

M. YVON CÔTÉ :

1645 Bien sûr.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Sur la relation entre les rivières à saumon et l'élevage, en Suède?

1650 **M. YVON CÔTÉ :**

Oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1655

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1660

Je veux bien comprendre l'étendue du moratoire. L'étendue territoriale du moratoire. Quand vous dites que vous souhaitez qu'il y ait un moratoire dans l'environnement des rivières à saumon, c'est sur l'ensemble du bassin versant de la rivière à saumon?

M. YVON CÔTÉ :

1665

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1670

Oui? Et la bande riveraine, vous la voyez moins comme un élément de filtre, par exemple, ou vous la voyez plus comme un élément d'assurer la biodiversité et la protection des écosystèmes?

M. YVON CÔTÉ :

1675

C'est bien sûr les deux. Mais ce qui nous préoccupait, c'est évidemment d'atténuer l'impact environnemental potentiel de l'industrie porcine. Donc, on voyait, premièrement, les bandes riveraines comme agissant à titre de filtre. Mais, bien sûr, on connaît les propriétés secondaires des bandes riveraines en termes de contribution à la biodiversité. Alors, ça aussi, ça nous préoccupe, bien sûr. Mais la raison principale, il faut quand même être honnête, la raison principale était, bien sûr, d'utiliser la capacité filtrante des bandes riveraines.

1680

1685

Nous, ce qu'on dit, si, demain matin, l'industrie porcine pouvait répondre à l'ensemble des conditions qui sont là, bien, on n'aurait peut-être même plus d'objection. Si, demain matin, l'industrie porcine est en mesure ou les agriculteurs sont en mesure de respecter des bandes riveraines adéquates, si les agriculteurs, dans le cas des rivières à saumon, à cause de la texture particulière des sols sur les rivières à saumon — ça n'a rien à voir avec les sols du sud du Québec — si, en tenant compte de la nature des sols et de la position des fermes dans les bassins versants — parce que ça aussi compte — si on en tenait compte et on ajustait les normes pour tenir

1690 compte des rivières à saumon et de la position des fermes dans le bassin versant, si on tenait
compte d'un certain nombre de choses qu'on a dites là, on ne pourrait plus avoir d'objection, c'est
bien sûr. Puis même dans le style de production qu'il y a là, parce qu'à ce moment-là on aurait fait
tout ce qu'il faut.

1695 Mais ça ne nous apparaît pas très réaliste de pouvoir faire ça demain matin, à moins de
consentir, à moins de réduire grandement la production. Et, il y aura sûrement des
conséquences financières à ça.

LA PRÉSIDENTE :

1700

Mais, en fait, vous voulez une démonstration.

M. YVON CÔTÉ :

1705

On veut une démonstration, c'est en plein ça.

LA PRÉSIDENTE :

Convaincante.

1710

M. YVON CÔTÉ :

C'est ça.

1715

LA PRÉSIDENTE :

Qu'il n'y a pas d'effet. Alors, on vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette
consultation publique.

1720

M. YVON CÔTÉ :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1725

Merci. J'invite maintenant le Conseil des viandes du Canada, section Québec, et son
porte-parole, monsieur Denis Trahan. Bonsoir, monsieur Trahan!

M. DENIS TRAHAN :

1730

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires!

LA PRÉSIDENTE :

1735

Nous vous écoutons.

M. DENIS TRAHAN :

1740

Alors, comme son nom l'indique, le Conseil des viandes du Canada, section Québec, est la section québécoise d'une association fondée il y a plus de 80 ans et qui regroupe 95 % des entreprises de viande rouge au Canada, soit 94 % des porcs abattus sous inspection fédérale.

1745

Au Québec, c'est quelque 60 entreprises membres, bien sûr des intégrateurs, mais aussi des abattoirs, transformateurs et des entreprises de mise en marché nationales et internationales.

1750

C'est entre autres Olymel, qui était devant vous il y a quelque temps, c'est l'entreprise familiale que je dirige, ATRAHAN Transformation qui est en place depuis près de 50 ans, qui emploie plus de 200 employés et qui est spécialisée dans l'abattage porcin tout près de Trois-Rivières, ville citée régulièrement comme capitale du chômage au Canada.

1755

Donc, nos quelque 60 membres sont des joueurs économiques et régionaux importants de l'industrie porcine québécoise de la transformation qui emploie plus de 8 000 personnes pour une masse salariale de plus de 200 M\$ CDN.

1760

En 2002, nous avons exporté plus de 50 % de notre production de viande porcine pour une valeur de 835 M\$ CDN, soit quelque 25 % des exportations agricoles totales du Québec.

Nous sommes persuadés que le gouvernement avait pris la bonne décision de prendre, il y a quelques années, le virage d'une croissance dynamique de nos activités de production, transformation et de mise en marché, et nous sommes fiers de nos succès en exportation.

1765

Cette bonne performance n'est pas un luxe, ni une volonté d'enrichir quelques individus. C'est une nécessité économique pour l'ensemble du Québec. Seuls de bon succès en exportation nous permettront de conserver une balance commerciale agroalimentaire positive. La notion de balance commerciale est peut-être un concept abstrait pour certains, mais c'est aussi une réalité bien concrète. Plus nous exportons avec succès, plus nous pouvons importer des produits provenant du monde entier.

1770

Nous sommes persuadés que la majorité des consommateurs ne veulent pas retourner en arrière à une alimentation dite saisonnière, style steak, blé d'inde, patates, ou pire, que de manger une orange à Noël seulement. Nous voulons tous des produits variés, de bonne qualité, à bon prix et ce, 12 mois par année.

1775 Jamais notre panier de provisions n'a été aussi bien garni et à aussi bon prix. Et ceci est dû en bonne partie à la vitalité de notre secteur agroalimentaire et à nos succès d'exportation.

1780 Ceci dit, le Conseil des viandes du Canada, section Québec, n'est pas pour une industrialisation à n'importe quel prix. Nous sommes, au contraire, les premiers promoteurs du développement durable de l'industrie porcine. Parce que nos succès en exportation sont dus en très grande partie à la qualité du porc québécois.

1785 Trois éléments principaux composent ce succès: être en mesure de produire en quantité suffisante; garantir une sécurité d'approvisionnement, c'est-à-dire, tenir nos promesses faites à nos clients; et, la qualité même de notre produit qui nous démarque de la compétition.

1790 Or, la définition même de la qualité du produit porcin évolue rapidement avec les exigences de plus en plus grandes de nos clients nationaux et internationaux. Il y a 20 ans, la qualité de nos produits se résumait à son bon goût, sa belle apparence, sa fraîcheur. Depuis déjà plusieurs années, l'innocuité du produit est devenue partie intégrante de notre notion de qualité, surtout depuis des situations de crise à l'étranger, comme la vache folle et la fièvre aphteuse.

1795 Plus récemment encore, la nutrition de l'animal et la traçabilité du produit se sont ajoutés à notre définition de la qualité. Aujourd'hui, demain matin au plus tard, la notion du bien-être animal deviendra probablement un élément de notre définition de la qualité. Je suis persuadé enfin que très bientôt nos clients internationaux exigeront une preuve additionnelle, celle que notre porc a été produit sans aucun effet négatif sur l'environnement.

1800 C'est donc dire que le développement durable sera lui aussi et très bientôt un élément intrinsèque de la définition de qualité du produit. Ce n'est donc pas seulement parce que comme citoyens, nous jugeons le développement durable essentiel à la qualité continue de notre environnement que nous l'appuyons. C'est aussi de façon plus fondamentale parce que, selon nous, gens du secteur agroalimentaire, il est une condition essentielle du succès continu de nos entreprises et, donc, de notre économie et, donc, du maintien de notre balance commerciale agroalimentaire positive.

1810 Et, c'est pour cela que nous voulons appuyer le plus activement possible le gouvernement dans ses efforts d'encadrement du développement durable. Mais nous ne pourrions jamais réaliser le développement durable de l'industrie porcine si le gouvernement ne lève pas, le plus rapidement possible, le moratoire qui nous frappe, et si ce même gouvernement ne soutient pas, autant par son aide financière que par une législation et des délais d'encadrement et des délais d'application réalistes, les producteurs dans ce virage que nous considérons, encore une fois, essentiel à nos succès durables.

1815 Pourquoi? Parce qu'une stagnation de l'industrie porcine mettrait en péril, non seulement notre balance commerciale, mais surtout notre leadership en expertise québécoise, nous forcerait à assurer notre développement ailleurs avec ce que cela implique comme perte éventuelle

d'emplois dans les régions et, plus gravement encore, le transfert de notre expertise hors Québec chez nos concurrents. Merci, madame la présidente.

1820

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Trahan. Je vais céder la parole à monsieur Dumais.

1825

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci, madame la présidente. C'est avec un peu de surprise qu'à la page 15, dans votre mémoire, sous l'élément *L'aide financière gouvernementale*, on lit ce qui suit:

1830

«C'est dire comme l'aide financière gouvernementale est essentielle, à ce moment historique de notre développement, un développement qui ne sera certes pas durable si nos décideurs hésitent à y investir sensiblement davantage qu'ils ne l'ont fait dans le passé.»

Combien le gouvernement devrait-il investir?

1835

M. DENIS TRAHAN :

Ce qui est sûr, c'est que l'agroalimentaire est vital pour la société québécoise et doit être pris en charge par le gouvernement central, le gouvernement québécois. Et, ce qui est sûr, c'est que l'agroalimentaire n'est pas comme un bien de luxe auquel on pourrait se passer, à la limite, et duquel on pourrait être dépendant de pays exportateurs. On ne peut pas dépendre de pays exportateurs pour se nourrir. Combien? Des experts sont sûrement mieux placés que moi pour répondre à ça, tout comme les producteurs.

1840

1845

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1850

Depuis le début de notre deuxième partie d'audiences publiques, on a entendu l'opinion de différents groupes. On a entendu l'opinion de citoyens, de producteurs, de groupes environnementaux. Bon, je ne fais pas la liste complète. Mais une chose qui revient souvent, c'est que, entre autres de la part des producteurs de porcs eux-mêmes, c'est qu'ils sont les seuls à supporter les coûts — ils sont, bien sûr, appuyés de certains programmes gouvernementaux — mais ils doivent, pour pouvoir respecter les normes qui sont exigées sur les marchés extérieurs, ils doivent ajuster leur production et ils se sentent les seuls à devoir supporter ces coûts et ils ne sentent pas que l'industrie de la transformation contribue au financement de ces efforts ou de ces nouveaux investissements.

1855

1860

J'aimerais ça avoir votre réaction à ces commentaires-là.

M. DENIS TRAHAN :

1865 Nous sommes définitivement pour un développement durable. Nous, comme transformateurs, contribuons au succès de la société québécoise, entre autres de par la vitalité de nos exportations en viande porcine, qui est un vecteur très important de notre balance commerciale agroalimentaire positive.

1870 Et nous contribuons financièrement entre autres par la fiscalité. 835 M\$ en valeur d'exportation en 2002, c'est peut-être un quart de milliard de dollars de recettes fiscales qui peuvent aller aux producteurs comme à l'ensemble de la population.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Voulez-vous intervenir, monsieur Beauchamp? Allez-y. Je vais revenir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1880 Merci. Juste une vérification que je voulais faire. En page 2 de votre mémoire, juste avant la fin de la première section, juste avant le paragraphe qui annonce le développement durable, alors deux petits paragraphes au-dessus, vous écrivez:

1885 *«Les profits liés à la transformation du porc ont atteint plus de deux milliards et demi de dollars en 2001.»*

M. DENIS TRAHAN :

1890 Ce sont les ventes. Donc, en chiffres d'affaires, les transformateurs porcins québécois, c'est quelque 2,5 G\$ en 2001.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1895 Donc, ce ne sont pas des profits nets.

M. DENIS TRAHAN :

Ce ne sont pas des profits nets.

1900 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Très bien.

M. DENIS TRAHAN :

1905

Le terme *profit* est associé au chiffre d'affaires.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1910 C'est parce que dans le langage populaire, il a aussi souvent le sens de *profit net*. C'est pour ça que je voulais le clarifier avec vous.

M. DENIS TRAHAN :

1915 Et, je m'en excuse, madame la présidente. J'ai fait la remarque justement aux gens qui avaient inscrit le texte. Je m'en excuse.

LA PRÉSIDENTE :

1920 On est mieux d'avoir la bonne information. C'est pour ça qu'on a vérifié.
Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1925 À la fin de votre intervention, je ne suis pas sûr que vous suiviez exactement le texte qu'on a là, mais j'ai retenu que vous disiez: «S'il n'y a pas levée du moratoire, il y a un danger que nous devions aller transférer nos expertises ailleurs, à l'étranger.» Croyez-vous que dans un contexte où l'industrie porcine est contestée comme elle l'est, que menacer va aider au dialogue social?

1930 **M. DENIS TRAHAN :**

Il est clair que nous sommes pour le développement durable. On doit collectivement s'asseoir et travailler ensemble au niveau du développement durable. Il est clair aussi que notre balance commerciale agroalimentaire positive profite à tous. Le consommateur mange de plus en plus de produits diversifiés, plusieurs importés, à bon prix et il les veut 12 mois par année. Pour maintenir ça, il nous faut une balance commerciale agroalimentaire positive.

1940 Alors, il est clair qu'aucune entreprise de transformation ne va stopper son développement dû à un moratoire et ainsi mettre en péril son avenir. Donc, il y a des entreprises définitivement qui, si le moratoire se maintient, vont aller hors province et, nécessairement, ce qui est encore plus grave, madame la présidente, avec un transfert d'expertise hors province.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

1945 Ma question, c'était il y a un gros problème d'harmonie sociale dans l'industrie. Croyez-vous que c'est la bonne approche pour créer l'harmonie sociale? C'est vrai ce que vous dites, mais on a connu la Sun Life qui, à une époque, menaçait les Québécois. Alors, pensez-vous que c'est une approche susceptible de restaurer l'harmonie sociale. C'est ça ma question.

1950 **M. DENIS TRAHAN :**

Alors, c'est sûr, madame la présidente, que ce n'est pas du tout sous forme de menace que je mentionne la chose. C'est la réalité des choses. Mais l'harmonie sociale, il est clair que, dès maintenant, dans un cadre de développement durable, qui est un défi de société, alors pour avoir une meilleure cohabitation, un meilleur voisinage, on doit s'asseoir ensemble. Et nous disons que la problématique reliée au bon voisinage, et principalement associée aux odeurs, il faut définitivement, à très court terme, trouver des mesures d'atténuation de ça et de façon collective, ensemble, dans un cadre de développement durable.

1960 Ça prend de l'argent et l'apport technologique se situe à trois niveaux. Production, au niveau de la génétique, de l'alimentation, entre autres par la phytase qu'on inclut dans l'alimentation et qui diminue de façon importante les rejets en phosphore. Au niveau du traitement des lisiers, il y a des technologies actuellement à l'essai qui semblent très prometteuses. Au niveau de l'épandage, entre autres par l'obligation d'épandre par des rampes basses pour 2005, la technologie existe.

1965 Il faut définitivement s'asseoir dès maintenant pour collectivement trouver des mesures d'atténuation à ça, avec un encadrement du gouvernement provincial, parce que c'est un défi de société. Mais, en contrepartie, il faut définitivement lever le moratoire. Pas parce qu'il y a des menaces qu'on va aller à l'externe, c'est simplement la réalité.

1970 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Trahan, on sait fort pertinemment que les besoins alimentaires mondiaux vont aller en augmentant, puisque la population va aller en augmentant. Donc, on peut, comme société, décider de participer plus ou moins à l'effort collectif qui sera requis pour nourrir, disons, la planète. D'accord?

1980 On vit actuellement des problèmes environnementaux liés à la production porcine, des problèmes d'acceptabilité sociale dus au fait que, un, les citoyens en ont contre la pollution diffuse, craignent pour la qualité de l'eau particulièrement, l'eau qui est également un élément important à la vie. Donc, tout le monde veut avoir de l'eau potable et veut être assuré qu'il va boire de l'eau potable.

1985 Ils en ont aussi contre les odeurs, c'est un irritant. On appelle ça un inconvénient dans les livres, mais c'est un irritant. Certains nous disent que ça cause des problèmes de santé. Bon, alors, on a cette situation-là.

1990 On a des producteurs qui ont de la difficulté à suivre tous les changements.

Par ailleurs, sur le marché, non seulement on va avoir probablement plus de gens à nourrir tantôt, mais on a des exigences toujours de plus en plus élevées, ce qui fait en sorte qu'on se demande parfois si on ne se retrouvera pas dans quelques années avec l'industrie — vraiment les gens appellent ça l'industrie du porc — mais une industrie, des industries qui vont produire du

1995 porc, qui vont traiter leurs lisiers et qui n'auront plus, quasiment plus de rapport avec le sol, donc loin de ce qu'on était habitué de connaître jusqu'à maintenant.

2000 Ce qui fait en sorte qu'on peut se demander — il est raisonnable de se le demander — est-ce qu'on ne devrait pas se retrouver avec une industrie de production porcine qui se retrouve dans un parc industriel — dans un parc industriel — avec toutes les installations requises, et on oublie nos campagnes et on laisse les campagnes se développer autrement?

2005 Est-ce que, dans le fond, on ne s'en va pas dans ce sens-là pour, je comprends, peut-être tenter de prendre sa part du marché — je n'ai rien contre ça, là. Il ne faut pas penser que je suis contre le développement économique. Mais en tout cas, quand on fait le raisonnement puis qu'on regarde le dossier dans son ensemble, on se dit: mais où est-ce qu'on va s'arrêter? Est-ce que pour répondre aux besoins alimentaires, on va renoncer à l'agriculture et aux liens à la terre?

2010 **M. DENIS TRAHAN :**

Alors, par où je commence, madame la présidente...

LA PRÉSIDENTE :

2015 Par où vous voulez.

M. DENIS TRAHAN :

2020 Alors, où va-t-on s'arrêter? Moi, ce que je peux vous dire, c'est que dans un contexte de compétitivité internationale, où est-ce que, actuellement, on fait quand même figure d'un certain leadership international de par notre qualité de produit, mais aussi de pouvoir livrer en quantité suffisante et de façon régulière chez nos clients internationaux, que les compétiteurs desservent aussi — les principaux clients internationaux sont aussi desservis par des compétiteurs — alors, je suis peut-être un petit peu fatigant à ça, mais — si je le répète — c'est le coeur, à notre avis.

2025 Oui, au développement durable et le plus tôt possible. Mais je le répète — parce que quand vous dites: où va-t-on s'arrêter? — ce qui est sûr, c'est qu'il faut continuer de maintenir une balance commerciale agroalimentaire positive. Sinon, le consommateur, qui est vous et moi, ne pourrons jamais nous payer des produits d'importation à bas prix comme on a actuellement et on deviendra dépendants de pays importateurs, ce qui est très sérieux au niveau de la nourriture.

2030 Donc, il faut continuer de desservir ces marchés-là, ces clients-là internationaux chez qui nos membres, pour certains, sont présents depuis bien des années.

2035 Va-t-on se retrouver dans des parcs industriels ou ailleurs? Ce que je vous dis, c'est qu'au niveau traitement du lisier, ce que je lis comme vous, ce que j'entends, le volet parc industriel, je lisais cette semaine, je pense, dans les médias, c'est une avenue comme d'autres qui est étudiée actuellement. Mais je suis, nous sommes convaincus que collectivement, nous

2040 allons trouver une technologie satisfaisante pour l'industrie porcine dans un contexte de développement durable, donc en harmonie avec l'environnement.

2045 Alors, est-ce que ça va se faire dans un parc industriel, en campagne ou ailleurs? Je ne suis pas expert. Des experts au niveau technologique seraient beaucoup mieux placés que moi pour le faire. Sinon, c'est clair que le développement durable doit se faire en relation avec les diverses réglementations, entre autres sur l'eau. Nous sommes tout à fait d'accord avec ça. Mais il est sûr, comme vous disiez, qu'aussi la demande au niveau des produits porcins va de plus en plus venir d'un contexte mondial et non pas localement. Ça, c'est clair. La population croît de façon beaucoup plus rapide à l'extérieur du Québec, dans certains autres pays.

2050 Pour le producteur, difficile de suivre, c'est sûr que nous, comme transformateurs, nous avons une réglementation, des règles de salubrité, innocuité, environnementales très sévères, exigées par diverses instances, mais aussi par nos clients internationaux. On n'a qu'à penser à la norme HACCP, et c'est sûr que nous demandons à nos producteurs de produire maintenant dans un cadre HACCP.

2055 Et, c'est sûr que dans un cadre de développement durable, je vous le répète, très bientôt nos clients internationaux vont nous demander des produits, de la viande produite en relation avec l'environnement. Ce n'est pas farfelu, ça. C'est la réalité aussi.

2060 Donc, il faut que de façon verticale tout le monde se suive là-dedans et que le producteur puisse répondre aux exigences élevées des clients internationaux. Je ne sais pas si ça répond à vos quelques questions.

LA PRÉSIDENTE :

2065 Je voulais vous entendre sur ça.
Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2070 Moi, c'est tout simplement une petite requête que je vais vous faire. C'est que vous parlez en page 7, dans le secteur justement relié à la compétition, aux compétiteurs, de la norme du Danemark en parlant de *Food Safety and Pig Production in Denmark, September 2002*. Est-ce que vous pouvez nous donner un peu plus d'informations pour qu'on retrouve cette information, s'il vous plaît?

M. DENIS TRAHAN :

2080 Vous avez ce document cité en annexe, sous toutes réserves, et qui a été déposé en annexe au mémoire. Alors, c'est un document qui parle de règles sanitaires principalement. Ça va? C'est un document — je m'en excuse — il a été déposé aujourd'hui en annexe au mémoire.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

2085 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2090 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2095 En revenant à la page 16 de votre document, monsieur Trahan, vous savez qu'il y a un débat énorme dans ce qu'on rencontre sur la taille de la ferme et ce qu'on appelle la ferme familiale. Et, le premier paragraphe de votre texte est très, très affirmatif. Vous dites:

«Nos membres constituent la preuve même qu'une saine gestion environnementale n'a rien à voir avec la taille restreinte d'une entreprise, au contraire.»

Et vous dites:

2100 *«Plus il y aura de producteurs autonomes, plus cela nécessitera de contrôle et de suivi et plus le respect des normes établies sera difficile à réaliser.»*

Ça me semble une position très forte. J'aimerais vous entendre là-dessus.

2105 **M. DENIS TRAHAN :**

2110 Alors, ce que je vous dis, c'est qu'il est clair que dans un cadre de développement durable, c'est le gouvernement central, le gouvernement québécois qui doit encadrer un secteur aussi vital que la production porcine. Et, il est plus facile pour un gouvernement central d'encadrer des entreprises d'une certaine grosseur, donc en nombre moindre et/ou regrouper de plus petites entreprises regroupées sous une fédération.

2115 Il deviendrait difficile et très onéreux en termes monétaire et en ressources humaines pour un gouvernement central de s'assurer d'une réglementation et d'encadrer adéquatement des centaines, voire des milliers de petits producteurs indépendants.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2120 Et, donc, vous êtes tout à fait contre l'approche que certaines personnes demandent, au contraire, de décentralisation, et d'arriver à des — on nous dit éviter le mur à mur — et d'arriver à des stratégies diversifiées selon les régions avec plutôt des petites unités. Ça vous semble contre-productif.

2125 **M. DENIS TRAHAN :**

2130 Il va toujours y avoir de la place pour un produit de niche qui, de par ses caractéristiques, généralement ils ont des caractéristiques justement au niveau de son produit qui est fabriqué souvent de façon artisanale et souvent dans une région donnée. Ces produits-là auront toujours leur place sur les marchés, mais ce ne sont pas les marchés desservis très majoritairement, qui sont des marchés de masse.

2135 Il est clair que pour un produit de masse, vital, comme le secteur porcin, l'encadrement doit être provincial. Créer de petites fermes artisanales pour un produit de masse va tout à fait à l'encontre du contexte et de la réglementation qu'on a, qui est de plus en plus importante et omniprésente. Comment le gouvernement central pourra réussir à faire la gestion de ça et s'assurer que la réglementation est adéquate et satisfaisante?

2140 Je le répète. Pour des produits de niche, c'est clair que ces produits-là auront toujours leur place.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

2145 **LA PRÉSIDENTE :**

2150 Vous qui êtes dans le secteur justement du commerce de la viande, est-ce qu'il y a une demande de plus en plus importante pour le produit biologique? Est-ce que vous sentez une pression qui s'exerce sur la demande pour ce type de produit? Ou des produits dits naturels. Est-ce qu'il y a une place qui peut être faite aux producteurs québécois pour répondre à ce type de demande-là ou c'est encore très embryonnaire. Et, ça le sera encore pendant plusieurs années. Sentez-vous un nouveau courant?

2155 **M. DENIS TRAHAN :**

2160 Ce qui est sûr, c'est qu'il y a une demande de marché de niche qui est là et certains membres du Conseil des viandes desservent déjà certains marchés de niche, pour ce type de produits-là. Et, il y a des producteurs qui peuvent très bien produire en conséquence. Mais ce n'est définitivement pas la demande de la majorité des produits mondiale.

LA PRÉSIDENTE :

Ça demeure très marginal.

2165 **M. DENIS TRAHAN :**

Des produits de masse. La capacité de payer n'est pas là pour le produit de masse.

LA PRÉSIDENTE :

2170

Je vous remercie. Alors, monsieur Trahan, on vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

M. DENIS TRAHAN :

2175

Merci, madame la présidente, messieurs les commissaires.

LA PRÉSIDENTE :

2180 Alors, monsieur Trahan était notre dernier participant de la soirée. Donc, nous ajournons nos travaux. Nous reprenons demain matin, 9 h, avec l'AQINAC. Alors, à demain.

2185 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

ET J'AI SIGNÉ:

2190

LISE MAISONNEUVE, s.o.